Études de l'Ifri
Focus stratégique 78

LE RÔLE STRATÉGIQUE DES FORCES TERRESTRES

Élie TENENBAUM

Février 2018

ifri
Laboratoire
de Recherche
sur la Défense

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-36567-837-7
© Tous droits réservés, Ifri, 2018

Comment citer cette publication :
Élie Tenenbaum, « Le rôle stratégique des forces terrestres »,
Focus stratégique, n° 78, Ifri, février 2018.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : Ifri.org

Focus stratégique

Les questions de sécurité exigent une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection ***Focus stratégique***, d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, ***Focus stratégique*** fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

Auteur

Élie Tenenbaum est chercheur au Centre des Études de Sécurité de l'Ifri et coordonnateur du LRD. Agrégé et docteur en histoire, il travaille particulièrement sur la guerre irrégulière et sur la problématique des interventions militaires. Il est l'auteur de plusieurs articles sur la contre-insurrection et le co-auteur d'un ouvrage sur *La Suprématie aérienne en péril. Menaces et contre-stratégies à l'horizon 2030* (La Documentation française, 2014). Son dernier *Focus stratégique*, intitulé « La Sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme » est paru en juin 2016.

Comité de rédaction

Rédacteur en chef : Élie Tenenbaum

Assistante d'édition : Esther Soulard

Résumé

Quoique premier et principal domaine de l'histoire de la guerre, la puissance terrestre a depuis quelque temps maintenant été dissociée de la notion de « forces stratégiques », ces dernières renvoyant généralement à des moyens longue portée et/ou à de fortes puissances de destruction, au premier rang desquels les armes nucléaires. L'importance croissante de la maîtrise d'espaces communs a parfois conduit à considérer les forces terrestres comme de simples consommateurs d'effets interarmées. Une telle dynamique est désormais remise en cause alors que les puissances occidentales se voient de plus en plus contestées dans leur suprématie sur les « espaces fluides ». Le temps est donc venu de réévaluer la contribution des forces terrestres aux grandes fonctions stratégiques que sont l'intervention, la dissuasion, la prévention, la protection et l'anticipation. Dans chacune de ces missions, les forces terrestres se révèlent être des instruments essentiels, sans alternatives évidentes. Alors qu'il semble clair que l'environnement opérationnel futur sera plus contesté et exigeant, les forces terrestres vont devoir continuer à démontrer leur pertinence pour faire face à des défis tels que le déni d'accès et l'interdiction de zone, l'hybridation des adversaires, ou encore l'ambiguïté stratégique. Dans une telle perspective, elles seront amenées à jouer un rôle central comme forces intégratrices et pourvoyeuses d'effets multi-domaines, contribuant à l'amélioration globale de la résilience et de la capacité de manœuvre.

Abstract

Although the first and foremost domain in the history of warfare, Land power has been dissociated from the concept of “strategic forces” for some time now, as these generally referred to long-range and/or high-yield strike capabilities, above all nuclear weapons. The growing importance of the command of the commons at the operational level of war has sometimes led to a conception of land forces as mere consumers of air-, sea- and information-borne effects. Yet, such a dynamic is now being challenged, as Western forces’ supremacy over “fluid spaces” is increasingly contested. The time has therefore come to reassess the contribution of land forces to the main strategic functions: intervention and stabilization, deterrence and prevention, protection and anticipation. For each of these key missions, land forces prove to be essential tools to which there is no readily available workaround. As the future operational environment is bound to become more contested and demanding, land forces will have to prove their renewed relevance in the face of challenges such as anti-access and area denial capabilities, hybrid actors and ambiguous warfare strategies. Given this outlook, they will play a key role as integrators and multi-domain effects providers, improving joint forces’ overall resilience and maneuver capability.

Sommaire

INTRODUCTION 11

FORCES TERRESTRES ET STRATÉGIE MILITAIRE 15

Le domaine terrestre, un impensé stratégique 15

À la merci des espaces communs ? 20

La contestation du modèle occidental 26

QUELLE CONTRIBUTION AUX FONCTIONS STRATÉGIQUES ? 31

Intervenir et stabiliser 32

Dissuader et prévenir 39

Protéger et anticiper 47

QUELLE STRATÉGIE POUR LES FORCES TERRESTRES ? 55

Le dilemme des modèles d'armée 55

Répondre aux défis de l'avenir 59

L'ère du combat « multi-domaine » 67

CONCLUSION 71

Introduction

Dans l'Orient ancien comme dans la Grèce et la Rome antiques, les philosophes avaient pour habitude de diviser l'univers en quatre éléments : la terre, l'eau, l'air et le feu. Certains les complétaient d'un cinquième, l'éther ou le vide, et parfois d'un sixième, l'esprit[1]. Quelques millénaires plus tard, les différentes activités humaines continuent à s'articuler autour de ces grands domaines. En tant que phénomène social immanent, la guerre n'échappe pas à la règle : aussi se mène-t-elle sur terre, sur mer, dans les airs ainsi désormais que dans le vide exo-atmosphérique. Depuis l'introduction de la poudre noire, le feu est évidemment un élément central de l'art de la guerre, transcendant les autres milieux[2]. Quant aux forces de l'esprit, si elles ont toujours présidé à ce « duel des volontés[3] », elles n'ont jamais été plus mobilisées qu'à l'heure où les technologies de l'information façonnent les perceptions du champ de bataille moderne.

De ces six domaines, la terre est le premier sur lequel les hommes aient exercé un droit de propriété, engendrant par là même d'inévitables conflits entre eux. Elle demeure le seul élément où vivent en permanence les êtres humains, le seul qui *in fine* continue à façonner l'enjeu des conflits. On peut dès lors être légitimement surpris qu'il n'existe pas – ni en France ni ailleurs – parmi les forces terrestres, celles-là même dont la mission est de vaincre sur cette terre dont les guerres sont l'objet, de composante qualifiée de « stratégique », à l'instar des *Forces aériennes stratégiques* ou encore de la *Force océanique stratégique*. Pour le comprendre, il faut revenir sur la définition du terme « stratégique » et sur l'utilisation institutionnelle qui a pu en être faite.

Le terme de stratégie provient du mot grec *stratêgos* qui désignait le général, ou chef des armées, sur le champ de bataille. Mais cet usage, repris tout au long du Moyen Âge ne renvoyait qu'à ce que nous appellerions aujourd'hui la tactique, c'est-à-dire l'art d'engager les forces pour atteindre des objectifs militaires. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle avec le mouvement des Lumières que le terme de stratégie en est venu à signifier un niveau d'entendement supérieur à celui de la tactique. On attribue généralement à Joly de Maizeroy ce glissement sémantique qui faisait de la stratégie l'art

1. P. Ball, *The Elements: A Very Short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
2. L. Fromaget, « Le feu dans le modèle de guerre occidental », *Focus stratégique*, n° 17, 2009.
3. C. von Clausewitz, *De la guerre*, traduit par Pierre Naville, Paris, Les Éditions de Minuit, 1955.

d'atteindre des fins plus ultimes de la guerre, ce qu'avec l'aide de Clausewitz il fut vite plus aisé d'identifier comme les fins politiques. Cette acception de la stratégie demeure aujourd'hui celle des théoriciens et des historiens, et celle-là même que nous tiendrons comme valide dans cette étude : « l'art de la dialectique des volontés employant la force [c'est-à-dire les moyens militaires] pour résoudre leur conflit [c'est-à-dire la réalisation des fins politiques][4]. »

Avec le temps cependant, cette définition s'est distinguée de l'usage qu'en faisaient les décideurs politiques, les administrateurs et, dans une certaine mesure, les militaires eux-mêmes. Avec l'avènement de la guerre totale, mobilisation de l'ensemble des ressources d'une nation au service de la guerre, la stratégie en est venue à désigner non plus seulement la dialectique des volontés employant *la force* mais tous les autres moyens de la politique concourant à la conduite de la guerre (industrie, finance, patriotisme, etc.). En conséquence, les capacités permettant d'attaquer, par-delà le champ de bataille, le cas échéant contre des cibles non-militaires, furent qualifiées de « stratégiques », *a contrario* de celles qui se limitaient à la lutte contre les armées adverses. L'aviation longue portée qui pouvait détruire les usines, les centres de pouvoir, et, du moins le croyait-on, le moral des populations devenait donc *stratégique*, une capacité qui fut consacrée par l'arme atomique dont il fut acquis après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki qu'elle était capable, par sa seule puissance de changer le cours d'une guerre[5].

Peu à peu le terme de stratégique a donc été réservé aux capacités franchissant un certain seuil de destruction et un certain rayon d'action – typiquement les armes nucléaires et les moyens de frappe dans la profondeur – dont l'emploi, de par leur impact déterminant, était réservé au politique. Parce qu'elles ne disposent pas de tels systèmes d'armes, les forces terrestres ont perdu le titre de « forces stratégiques », et ce alors même qu'elles continuaient à démontrer dans leurs opérations une aptitude continue à la réalisation des objectifs politiques.

Nous employons ici le terme de « forces terrestres » au sens stratégique et non pas « d'armée de Terre » qui a un sens plus institutionnel. En effet, l'idée de forces terrestres renvoie à l'ensemble des forces opérationnellement rattachées au milieu terrestre ce qui inclut, en plus des formations attendues (infanterie, cavalerie, artillerie, génie, etc.), les composantes terrestres des autres armées (fusiliers et commandos), mais aussi dans une certaine mesure les forces de défense sol-air, artillerie

4. A. Beaufre, *Introduction à la stratégie*, Paris, Hachette, 1998, p. 16.
5. H. Strachan, « The Lost Meaning of Strategy », *Survival*, octobre 2005, vol. 47, n° 3, p. 33-54.

côtière, etc.). Inversement, les armées de Terre disposent généralement de forces évoluant dans d'autres milieux – typiquement l'Aviation légère en charge notamment de mettre en œuvre les voilures tournantes – dont il ne sera pas ou peu question dans ce travail.

Compte tenu de ces définitions respectives de la stratégie et des forces terrestres, la question est donc de comprendre en quoi les forces terrestres offrent un instrument utile, voire nécessaire à la réalisation d'objectifs politiques par des moyens militaires. Pour y répondre, il convient d'explorer dans un premier temps les rapports qu'entretiennent les forces terrestres avec la stratégie militaire en général. Nous en déduirons ensuite leur contribution possible à la réalisation des objectifs politiques tels que fixés par les décideurs et définis en France comme les fonctions stratégiques des armées. Enfin, nous tenterons d'en tirer une stratégie propre aux forces terrestres, dont découlerait un modèle d'armée apte à répondre aux défis de l'avenir.

Forces terrestres et stratégie militaire

La juste compréhension du rôle des forces terrestres et de leur place dans un dispositif militaire doit se fonder sur l'étude des caractéristiques de leur milieu. De ces spécificités découlent les conditions d'un usage proprement stratégique d'une armée de Terre. Cette première approche exploratoire implique aussi de prendre en compte la relation de ces forces aux autres milieux (air, mer, espace et cyberespace) qui, au contraire du domaine terrestre, se présentent comme des « espaces communs » dont la maîtrise se pose désormais comme un préalable indispensable à toute action armée. Si l'expérience opérationnelle des deux dernières décennies a bien montré l'apport d'autres forces, elle a également réaffirmé les limites d'une empreinte au sol trop légère et l'importance renouvelée d'une capacité de contrôle et d'influence au plus près des territoires.

Le domaine terrestre, un impensé stratégique

L'évidence n'est pas une preuve. Si l'indéniable prépondérance des forces terrestres dans l'histoire de la guerre depuis l'aube de l'humanité ne saurait faire l'objet de débat, cette vérité a paradoxalement conduit le domaine terrestre à faire figure d'impensé de la littérature stratégique occidentale. Si cette dernière regorge d'ouvrages et de travaux consacrés à la stratégie navale ou maritime, à la puissance aérienne ou même, à la lutte informationnelle et à la cyberguerre, rares sont les travaux dédiés au domaine terrestre dans sa spécificité[6]. Et pour cause, ce dernier étant « l'habitat naturel de l'homme », il est aussi le cas général pour lequel la stratégie a été pensée, expliquant ainsi, comme le soulignait Hervé Coutau-Bégarie que « lorsque nous parlons de stratégie "en général", nous faisons en même temps de la stratégie terrestre, quitte à introduire des incidentes ou des correctifs relatifs aux milieux maritime et aérien[7]. »

6. C. Tuck, *Understanding Land Warfare*, Londres, Routledge, 2014, p. 2. Il n'existe par exemple aucune entrée pour « forces terrestres », « guerre terrestre » ou « stratégie terrestre » dans les grands dictionnaires de stratégie (par exemple T. de Montbrial et J. Klein, *Dictionnaire de la stratégie*, PUF, 2000 ; J.-B. Jeangène-Vilmer et J.-V. Holeindre, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017).
7. H. Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris, ISC : Économica, 2006, p. 539.

Ce n'est que récemment que certains auteurs, américains notamment, ont cherché à revenir sur cet impensé et à mettre en avant les qualités intrinsèques de la puissance terrestre. Construite sur le modèle des concepts bien antérieurs de *Seapower*, popularisé au XIXe siècle par Alfred Mahan, et d'*Airpower*, promu dans l'entre-deux-guerres, la notion de *Landpower* n'a véritablement fait son apparition qu'en 1997 sous la plume de Douglas MacGregor, colonel de l'US Army, dans un célèbre ouvrage intitulé *Breaking the Phalanx*[8]. Ce livre est publié dans un contexte de crise pour les forces terrestres américaines qui subissent alors de plein fouet les coupes budgétaires de l'après-guerre froide. Elles sont également victimes du récit dominant de la guerre du Golfe qui a fait de l'US Air Force le principal instrument de la victoire, renvoyant l'Army à l'image d'une armée d'arrière-garde, figée dans le passé, pesante et inadaptée aux défis de l'an 2000. C'est peut-être l'une des premières fois dans l'histoire militaire où les forces terrestres vont devoir justifier leur utilité stratégique[9].

Si, comme nous le verrons plus loin, le rôle des autres domaines s'est considérablement accru au cours de l'histoire moderne de la guerre, le stratège ne saurait perdre de vue le caractère fondamental et « toujours essentiel[10] » de l'action au sol. Les hommes vivent sur terre et sur terre seulement, c'est là que se trouvent le pouvoir et donc l'enjeu politique à la source de tout conflit armé. Ce truisme explique pourquoi le domaine terrestre est d'une importance incomparable et ne saurait être placé sur le même plan que les autres. Le terme de *Landpower* ne saurait à ce titre rendre justice à son enjeu réel dès lors qu'il semble faire de la terre un domaine parmi d'autres. Or, il s'agit du domaine primaire, les approches maritimes, aériennes, cyber-électroniques ne sont que des moyens d'atteindre un résultat qui puisse avoir un impact sur terre – c'est-à-dire là où les hommes et leur politique se déroulent – sans quoi ils perdraient toute pertinence. Voici donc la première et principale caractéristique du domaine terrestre : il s'agit du royaume des hommes.

La diversité inhérente à l'organisation des sociétés humaines contribue naturellement à rendre les opérations terrestres dépendantes du contexte social, politique, culturel et économique dans lequel elles se déroulent. De ce premier attribut découle donc une autre particularité du milieu : sa complexité. Cette dernière n'est évidemment pas seulement d'ordre social et politique. La variété de terrains au sens physique et géographique du terme n'a aucun équivalent dans les autres domaines :

8. D. A. Macgregor, *Breaking the Phalanx: A New Design for Landpower in the 21st Century*, Westport, Praeger, 1997.
9. É. de Durand, « La "mère" de toutes nos batailles », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2011, vol. 244, n° 4, p. 9-32.
10. C. Gray, *Always Strategic: Essential Joint Landpower*, Carlisle, PA, SSI, 2016.

désert, plaines, montagnes, forêts sont autant de paysages qui évoluent eux-mêmes au gré du climat et des saisons ainsi que des aménagements par les hommes – villes, routes, ponts, etc.[11].

La complexité du domaine est encore renforcée par son opacité. Contrairement au milieu aérien, et bien davantage que le milieu maritime et même sous-marin, le milieu terrestre est en proie à de nombreux obstacles et masques de terrain qui réduisent la visibilité et ralentissent la progression. Le relief en est bien sûr la manifestation la plus élémentaire et l'interrogation fondamentale du duc de Wellington sur « ce qui se trouve de l'autre côté de la colline » est sans doute l'une des constantes les plus universelles de l'art de la guerre. Même sur le terrain *a priori* considéré comme « plat » de la plaine d'Allemagne du Nord, seulement 45 % sont visibles pour l'observateur dans un rayon d'un kilomètre du fait de l'élévation et de la végétation[12]. Tout comme elle accroît la complexité, l'urbanisation est évidemment un facteur d'opacité de par ses nombreux « masques » de terrain[13]. Si la multiplication des capteurs a bien contribué à désépaissir le « brouillard de la guerre » depuis la fin des années 1970, l'opacité demeure une donnée fondamentale, sans cesse renouvelée par les efforts en matière de dissimulation et de déception[14].

La complexité comme l'opacité contribuent toutes deux à une dernière caractéristique du milieu terrestre : la viscosité. Celle-ci désigne un ensemble de résistances qui ralentissent l'action et le mouvement des forces. Ce phénomène a été admirablement décrit par Clausewitz sous le terme de « friction », et illustré par sa célèbre formule « à la guerre, tout est simple, mais les choses les plus simples sont difficiles[15] ». Les phénomènes météorologiques en sont un exemple classique : ainsi, avant même l'hiver rigoureux de 1941, c'est la boue printanière (*raspoutitsa*) qui joua un rôle crucial de puissant ralentisseur de la *Blitzkrieg* allemande sur le front de l'Est. Le relief, le climat ou encore la végétation sont bien sûr autant de contraintes de terrain qui peuvent venir freiner la mobilité.

Par-delà les obstacles physiques, le milieu terrestre correspond aussi le plus souvent à ce que, sous l'influence des *Mille Plateaux* de Gilles Deleuze et Félix Guattari, certains penseurs militaires ont pu qualifier

11. C. Tuck, *Understanding Land Warfare*, *op. cit.*, p. 13-14.
12. S. D. Biddle, *Military Power: Explaining Victory and Defeat in Modern Battle*, Princeton, Princeton University Press, 2004, p. 36.
13. D. E. Johnson, « An Overview of Land Warfare », *2018 Index of US Military Strength*, The Heritage Foundation, 2017, p. 18.
14. R. Hémez, « La survivabilité sur le champ de bataille : entre technologie et manœuvre », *Focus stratégique*, n° 72, mars 2017.
15. C. von Clausewitz, *De la guerre*, *op. cit.*

« d'espace strié[16] », c'est-à-dire parsemé de barrières normatives telles que fronts et frontières, juridictions, ou encore distinctions ami/ennemi, civils/combattants, etc. Ces obstacles sont directement liés à l'occupation du milieu terrestre par les hommes. Inversement, les territoires faiblement occupés et dénués de reliefs trop marqués comme les déserts de sable ou les steppes ont souvent pu être assimilés à des « espaces lisses », tels que la mer ou les airs – c'est du moins ce que T. E. Lawrence affirme à propos de sa campagne dans le Hedjaz qu'il juge « plus proche d'une guerre navale que d'opérations terrestres[17] ».

Pour difficile et exigeant que soit le milieu terrestre, les forces qui y évoluent n'en bénéficient pas moins d'avantages considérables sur celles des domaines adjacents. Le premier est sans conteste la persistance. Au contraire des forces aériennes et, dans une moindre mesure, des forces navales, qui ne peuvent indéfiniment demeurer au-dessus ou à côté d'une zone d'opération, la présence d'une force terrestre n'a rien d'évanescent. La persistance est évidemment une qualité particulièrement appréciée dans les conflits irréguliers où l'adversaire peut surgir à n'importe quel moment et n'importe quel lieu, ce qui exige bien souvent une présence permanente au plus près des populations. Ainsi, lorsque les forces françaises ont été déployées dans la province afghane du Kapisa, en 2007, elles ne disposaient que d'un appui-feu aérien, dont la disponibilité, globalement bonne, n'en dépendait pas moins du plan de charge du commandement des opérations aériennes. L'embuscade d'Uzbin en août 2008 et l'absence cruellement ressentie d'appui-feu dans les premières minutes de l'embuscade ont conduit l'état-major à déployer par la suite une batterie CAESAR de 155 mm assurant une couverture immédiate et permanente au profit des forces déployées[18].

La généralisation des drones depuis environ une décennie est en passe de remettre en cause cette spécificité terrestre de la persistance, mais ces derniers demeurent handicapés par leur angle de vision limité (*straw vision*) et leur appréhension cognitive distanciée du théâtre. Les forces navales offrent pour leur part une plus grande persistance que les forces aériennes, même si elles doivent toujours se ravitailler auprès d'un port au bout d'un certain temps. Par ailleurs, leur capacité à appuyer des forces terrestres dépend évidemment de la proximité entre le théâtre et la côte. Notons enfin que si elle est un avantage pour celui qui s'est rendu maître du terrain, la persistance peut aussi se révéler un danger en situation

16. G. Deleuze et F. Guattari, *Mille Plateaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980, p. 592 et suiv. ; sur son utilisation militaire, notamment par Shimon Naveh et l'Operational Theory Research Institute (OTRI), lire E. Weizman, « Passer à travers les murs », *Multitudes*, 2007, vol. 28, n° 1, p. 31.
17. T. E. Lawrence, *Guérilla dans le désert, 1916-1918*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1992, p. 49-50.
18. É. Tenenbaum, « Entre ciel et terre. Le débat air-sol et le défi de l'appui-feu », *Focus stratégique* n° 35, Ifri, février 2012, disponible sur : www.ifri.org.

défavorable : une unité au sol encerclée par l'ennemi pourra difficilement se dégager et ne saurait recourir à des manœuvres évasives ou à une éjection en urgence. Ce risque supplémentaire connu de tous exprime en revanche une véritable détermination politique qui peut aussi se révéler un atout dans le duel des volontés qu'est la guerre : engager des forces terrestres, c'est être prêt à payer le prix du sang.

Une autre qualité des forces terrestres est leur moindre dépendance au facteur matériel : « sur terre, le combattant par, son courage, son sens tactique, une meilleure utilisation du terrain, peut compenser une certaine infériorité matérielle[19] ». Cette caractéristique est à l'origine de bien des victoires paradoxales de forces matériellement inférieures – en quantité ou en qualité – sur un adversaire qui partait pourtant favori. L'une des expressions principales de cette « absence de polarité » est la règle clausewitzienne qui veut que la défense soit, à puissance égale, toujours supérieure à l'attaque[20]. Or cette dernière est bien davantage valable sur terre que dans les autres domaines. La persistance étant l'état naturel des forces terrestres, il leur est effectivement plus facile de « conserver » que de « conquérir » pour reprendre les termes de Clausewitz. Cette propriété ne s'applique pas avec autant de force sur mer, dans les airs ni même dans le cyberespace où la position du défenseur n'offre *a priori* pas d'avantage intrinsèque sur celle de l'attaquant.

Persistance et déséquilibre attaque-défense contribuent à faire des forces terrestres un instrument incomparable de la puissance militaire en ce qu'elle seule offre, selon les termes de la doctrine américaine, « la capacité – par la menace, la force ou l'occupation – à établir, maintenir et exploiter le contrôle sur une terre, des ressources et des populations[21] ». Cette définition du *Landpower* met à juste titre en avant la notion de « contrôle », en tant que qualité principale de l'action terrestre. En effet, si des forces aériennes, navales ou même électroniques peuvent bien empêcher un adversaire d'exercer le contrôle effectif d'un territoire, seule une autre force terrestre peut s'y substituer. C'est en substance ce qu'écrivait avec lyrisme l'historien américain T. R. Fehrenbach dans sa célèbre histoire de la guerre de Corée :

> « Que cela soit pour une cause juste ou injuste, l'objet de la guerre a toujours été de dominer une portion de sol. Il ne saurait être de simplement détruire le pays et ses habitants, à moins que vous ne soyez devenus complètement fous. […] Vous

19. H. Coutau-Bégarie, *Introduction à la Stratégie*, vol. II, Paris, CID, 1995, cité *in* O. Zajec, « Les catégories spatiales de l'action stratégique », *in* S. Taillat, J. Henrotin et O. Schmitt, *Guerre et stratégie. Approches, concepts*, Paris, PUF, 2016, p. 119.
20. C. von Clausewitz, *De la guerre*, *op. cit.*, p. 62, 399-402.
21. ADP 3–1, *Unified Land Operations*, Washington, D.C.: Department of the Army, 2012.

> pouvez survoler une terre encore et encore, vous pouvez la bombarder, l'atomiser, la pulvériser et la nettoyer de toute forme de vie – mais si vous voulez la défendre et la protéger, il vous faudra le faire au sol, à la façon dont le faisaient déjà les légions romaines, avec de jeunes gens dans la boue[22]. »

De toutes les caractéristiques des forces terrestres c'est donc bien celle du « contrôle » qui les rend les plus indispensables. C'est la raison pour laquelle, même lorsqu'un conflit se déroule pour sa quasi-totalité dans les airs ou sur mer, seule une manœuvre au sol – ou au moins sa potentialité – sera susceptible d'assurer le *contrôle*, c'est-à-dire l'empire sur les hommes et la capacité de les plier à sa volonté.

À la merci des espaces communs ?

Si le domaine terrestre est assurément d'une importance incomparable dans l'histoire de la guerre, il n'en a pas moins dû progressivement composer avec le développement de stratégies alternatives. Plus ou moins indirectes, elles cherchent à le contrôler au moyen des milieux environnants : la mer, l'air, l'espace et le champ informationnel. Largement inhabitables, ces derniers sont par définition des « espaces lisses », c'est-à-dire dépourvus des « stries » qui caractérisent l'appropriation d'un territoire. Appartenant à tous et à personne, ils se présentent également comme des « espaces communs » – appelés *commons* en anglais, du nom des pâturages sans propriété laissés à l'usage de la communauté – qui relient entre elles les « parcelles occupées » et commandent leur accès. À l'échelle globale, les espaces communs régissent donc le commerce entre les nations, la circulation des hommes, des biens, des capitaux et des idées, déterminant ainsi l'arithmétique des relations de puissances. C'est à ce titre que de nombreux auteurs comme Alfred T. Mahan, Paul Kennedy ou encore Barry Posen ont pu voir dans la maîtrise militaire de ces espaces, la principale source de puissance, voire même d'hégémonie internationale[23].

La mer est le premier de ces espaces communs dont le contrôle a pu faire l'objet d'affrontements militaires. La première grande bataille navale, Salamine en 480 avant notre ère, a également donné lieu à l'avènement de la notion de « thalassocratie » pour désigner l'empire d'Athènes sur les mers environnantes. Au fil des siècles, d'autres puissances ont suivi un tel chemin : Venise et Gênes au Moyen Âge, le Portugal à l'époque moderne, la Grande-Bretagne et les États-Unis à l'époque contemporaine ont tous

22. T. R. Fehrenbach, *This Kind of War: The Classic Korean War History*, Washington, D.C., Brassey's, 1998, p. 290.
23. B. R. Posen, « Command of the Commons: The Military Foundation of U.S. Hegemony », *International Security*, vol. 28, nº 1, juillet 2003, p. 5-46.

bénéficié de leur supériorité navale pour asseoir leur hégémonie. Parmi ces pays, rares sont cependant ceux qui dépendaient de leur marine pour assurer leur sécurité – seule la Grande-Bretagne, et, dans une moindre mesure, les États-Unis, de par leur insularité stratégique, font exception. De fait, la *nemesis* des grandes thalassocraties est bien souvent venue de la terre qu'elles avaient négligée : Sparte, la moins maritime de toutes les cités grecques vainquit Athènes, Gênes plia sous le Piémont et Venise sous la botte autrichienne. Ceci explique qu'en dehors des puissances insulaires, la vocation navale est bien souvent un luxe permettant de projeter sa puissance mais ne suffisant pas à la protéger. Ce fut longtemps le dilemme de la France, sous Louis XIV, comme sous Napoléon ou à la Belle Époque, dont la survie, à défaut de la puissance, se jouait sur le Rhin et non dans les rades de Brest et de Toulon.

Cette évidence géographique n'en fait pas moins de la maîtrise des mers un avantage militaire offensif considérable. Sur une planète composée à 70 % d'eau, la mer peut être considérée comme « la voie de liaison universelle[24] ». Son contrôle se traduit donc par une mobilité supérieure : le maître des mers peut choisir où et quand il souhaite frapper son adversaire. C'est la problématique à laquelle fut confrontée l'Allemagne hitlérienne après la bataille de l'Atlantique, lorsqu'ayant dû renoncer à la maîtrise des mers, elle ne pouvait prévoir où les Alliés allaient débarquer, et était ainsi condamnée à bâtir un bien vain « mur » contre l'océan. Inversement, la suprématie navale est un avantage défensif notoire, puisqu'elle limite considérablement les capacités de l'adversaire à projeter ses forces là où il le souhaite, l'obligeant à de longues et difficiles manœuvres de contournement visant à éviter la rupture de milieu.

À la fin du XIXe siècle, le développement considérable des transports terrestres grâce notamment au chemin de fer, a pu faire croire à certains, tel Sir Halford Mackinder, que le différentiel de mobilité dont jouissaient les maîtres de la mer allait soudain s'inverser au profit des maîtres de la terre. Selon le principe jominien de la supériorité des « lignes intérieures » sur les « lignes extérieures », celui qui manœuvrait au centre (*Heartland*) devait donc triompher du circumnavigant[25]. La domination de l'Europe orientale et de la masse centre-asiatique n'a pourtant pas apporté de réels avantages logistiques aux Allemands ou aux Soviétiques et ne leur permit pas d'interdire aux puissances maritimes le contrôle des terres littorales

24. P. Naville, *Mahan et la maîtrise des mers*, Paris, Berger-Levrault, 1981, p. 24.
25. H. Mackinder, *Democratic Ideals and Reality: A Study in the Politics of Reconstruction*, Londres, Constable and Company, 1919.

(*Rimland*) qu'un autre auteur, Nicholas Spykman, considérait comme le véritable enjeu de l'hégémonie mondiale[26].

Mais la force des penseurs de la stratégie navale est d'avoir analysé la puissance militaire comme le moyen d'une domination plus large et non comme une fin en soi. Pour Mahan, disciple d'Adam Smith tout autant que de Jomini, l'économie, et notamment le commerce, entendu au sens large comme la circulation de biens et de capitaux, est la véritable « richesse et force des nations[27] ». Par-delà l'avantage opératif dont il jouit en matière de mobilité, le maître des mers agit sur les sources mêmes de la puissance militaire terrestre : les matières premières qui permettent d'alimenter en vivres et en énergie les armées ennemies, les capitaux qui permettent de les payer, la prospérité même qui offre l'horizon d'attente d'une victoire. Aussi certains ont-ils pu faire de la puissance navale un facteur de domination de la puissance terrestre, mettant les grandes armées, pour peu que la géographie s'y prête, à la merci des grandes flottes.

C'est à peu près les mêmes arguments qui furent avancés aux premiers temps de la puissance aérienne. Développée dans l'entre-deux-guerres à l'initiative de quelques figures célèbres telles que l'Italien Giulio Douhet, l'Américain Billy Mitchell ou le Britannique Hugh Trenchard, la notion de « bombardement stratégique » véhiculait l'idée selon laquelle l'aviation pouvait atteindre des buts directement stratégiques en s'exerçant sur les sources mêmes de la puissance : sites de production industriels, moral des populations, lieux de pouvoir. Alors même que les forces terrestres s'étaient empêtrées lors de la Première Guerre mondiale dans une impasse tactico-opérative, les aéronefs pouvaient s'affranchir des contraintes du feu et du terrain, et s'attaquer aux arrières stratégiques, bien au-delà des plus longues portées de l'artillerie lourde. Plus encore que Mahan et les navalistes, Douhet et ses partisans, emprunts des idées futuristes de leur temps, préconisaient sans ambages que la victoire ne pouvait désormais plus venir que des airs, dès lors que la vitesse et la profondeur de champ de l'aviation lui conféraient un accès direct au centre de gravité de l'adversaire.

Massivement employé tour à tour par les forces de l'Axe et par les Alliés lors de la Seconde Guerre mondiale, le bombardement stratégique n'obtint pourtant pas de résultat aussi rapide et efficace que l'avaient imaginé ses avocats de l'entre-deux-guerres. S'ils causèrent de très nombreuses victimes civiles, ni le Blitz sur Londres, ni les bombardements

26. N. J. Spykman, *The Geography of the Peace*, New York, Harcourt, Brace & Company 1944, p. 40-57 ; O. Zajec, *Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine : un itinéraire intellectuel aux origines de la théorie réaliste des relations internationales*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2016.
27. A. Mahan, *The Influence of Sea Power Upon History, 1660–1783*, Boston, Little Brown, 1923, p. 2.

sur les villes allemandes n'eurent véritablement raison de la volonté de combattre des uns et des autres. La décision japonaise de capituler en août 1945 au lendemain des frappes atomiques contre Hiroshima et Nagasaki joua cependant un rôle crucial dans le « sauvetage intellectuel » du concept de bombardement stratégique[28]. Ce dernier devait pourtant à nouveau être confronté à ses limites au Vietnam lors de l'opération *Rolling Thunder* qui visait à « convaincre » Hanoï de cesser son soutien à l'insurrection communiste au sud du pays. L'incapacité à faire changer la volonté de l'adversaire malgré le million de tonnes de bombes déversées au nord du 17e parallèle semble alors mettre un terme à l'idée qu'une guerre puisse être gagnée depuis les airs seuls[29].

Le progrès considérable des technologies de l'information à partir des années 1970 et leur application au guidage de précision des munitions air-sol vont pourtant relancer l'idée du caractère décisif de l'arme aérienne. Pour la première fois de l'histoire, avec la guerre du Golfe (1990-1991), l'issue d'un conflit semble se jouer avant tout depuis le ciel. La campagne terrestre proprement dite s'est en effet limitée à quatre jours (« guerre de 100 heures ») consistant en apparence à engranger les succès du plan de frappes de l'US Air Force, opportunément baptisé *Instant Thunder*, dans l'espoir d'exorciser le spectre du Vietnam. Il convient cependant de nuancer ce narratif d'une victoire aérienne « stratégique » : ainsi les plans de décapitation du régime de Saddam Hussein par le biais de frappes ciblées se révélèrent un échec cuisant, tout comme la « chasse aux SCUD » et aux armes chimiques qui devra plus aux forces spéciales qu'à l'*airpower*. Même les tentatives d'interdiction de niveau opératif se sont avérées décevantes puisque l'*US Air Force* ne put empêcher le repli en bon ordre de la Garde républicaine irakienne, ligne de vie du régime. Le succès de l'arme aérienne en 1991 est donc avant tout d'ordre tactique : la neutralisation systématique des défenses aériennes ennemies, la destruction des unités blindées dépourvues de couvertures, ainsi que l'appui rapproché au profit des forces terrestres sont des résultats indubitables[30].

Cette prévalence de la puissance aérienne est renforcée tout au long des années 1990 par la multiplication d'interventions militaires destinées à la défense d'intérêts non existentiels, réels mais limités, de la part des puissances occidentales. Selon un principe stratégique fondamental qui veut que les moyens mis en œuvre soient proportionnels aux intérêts en jeu, la tolérance des opinions publiques comme celle des dirigeants

28. L. Freedman, *The Evolution of Nuclear Strategy*, Basingstoke, Macmillan, 1983.
29. M. Clodfelter, *The Limits of Air Power: The American Bombing of North Vietnam*, New York, Free Press, 1989, 297 p.
30. M. Gordon et B. Trainor, *The Generals' War: The Inside Story of the Conflict in the Gulf*, Boston, Little, Brown, 1995 ; É. de Durand, « La "mère" de toutes nos batailles », *op. cit.*, p. 9.

politiques vis-à-vis des pertes humaines et des coûts financiers associés ces interventions est d'autant plus réduite que leurs enjeux sont limités pour les intervenants. Or, la suprématie aérienne occidentale acquise à partir de la fin des années 1980 permettant aux États-Unis et à leurs alliés de s'imposer dans le ciel face à toute menace, qu'elle soit air-air ou sol-air, offrait une garantie unique de sécurité pour de telles opérations. Cette sécurité vaut également pour les forces navales qui bénéficient à cet égard d'une même « impunité opérationnelle. » Les forces navales et aériennes américaines n'ont ainsi représenté que 2 % et 1 % des pertes au combat lors de l'opération *Inherent Resolve* contre l'État islamique alors qu'elles composaient respectivement 19 % et 21 % des effectifs[31].

La mobilité stratégique considérable du vecteur aérien et sa vitesse de mise en œuvre – *a contrario* cette fois de la flotte, dont le déploiement se mesure en semaines ainsi qu'on a pu le voir lors de la guerre des Malouines en 1982 – semblaient également dans ces années 1990 mieux répondre au nouveau rythme politico-médiatique qui s'était, depuis la guerre du Golfe imposé aux opérations militaires[32]. Le stratégiste américain Eliot Cohen pouvait alors parler de « *flirt sans engagement*[33] » pour caractériser l'utilité stratégique de la puissance aérienne, devenu l'outil de gestion de crise idéal, autorisant une action forte mais à distance de sécurité. C'est cette logique qui présida à l'emploi quasi exclusif de l'armée aérienne par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) pour contraindre la Serbie à cesser ses actions militaires au Kosovo en 1999 – le déploiement de forces terrestres n'intervenant qu'après la cessation des hostilités dans le but de faire respecter les accords de paix[34]. Même lorsque l'emploi de troupes au sol s'avère nécessaire, la suprématie aérienne occidentale permettait de limiter ces dernières à leur strict minimum. Ainsi en 2001, les hommes de la 10th Mountain Division pouvaient débarquer à Mazar-e-Sharif sans autre appui organique que quelques sections de mortiers, confiants en la capacité de l'US Air Force à leur apporter un appui aérien rapproché tant que de besoin[35].

31. S. Smith, « The Cost Of War Since September 11, 2001 Post 9-11 Statistics », *The Balance*, 13 juin 2017, disponible sur : www.thebalance.com.
32. T. Rid, *War and Media Operations: The US Military and the Press from Vietnam to Iraq*, Londres, Routledge, 2007.
33. E. A. Cohen, « The Mystique of U.S. Air Power », *Foreign Affairs*, vol. 73, n° 1, 1994, pp. 109-124. Lire également É. de Durand, « Les faces caches de la puissance aérienne », *Revue Défense Nationale*, n° 6, juin 2007.
34. B. S. Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, Ithaca, Cornell University Press, 2000.
35. S. D. Biddle, « Allies, Airpower, and Modern Warfare: The Afghan Model in Afghanistan and Iraq », *International Security*, 2005, vol. 30, n° 3, p. 161-176.

Ce modèle aérocentré allait triompher aux États-Unis et chez certains de leurs alliés jusqu'au milieu des années 2000, se traduisant sur le plan capacitaire par des coupes sombres dans les forces terrestres et notamment dans les capacités considérées comme « redondantes » avec celles des forces aériennes, voire incompatibles avec elles – typiquement à l'encontre de systèmes dont le poids ou le gabarit était trop important pour qu'ils soient aisément aérotransportés. Sous l'impulsion de Donald Rumsfeld, l'heure est donc à l'amaigrissement des forces terrestres perçues comme « trop lourdes, trop lentes, emportant trop de choses avec elles pour atteindre la décision[36] ». Plus encore que la puissance maritime, la puissance aérienne, si elle ne niait pas l'utilité des forces terrestres, limitait leur vocation stratégique en conditionnant leur emploi à l'interopérabilité avec l'aviation, faisant de leur efficacité une variable entièrement dépendante de la maîtrise des airs.

La supériorité aérienne occidentale, typique de la période des années 1990 et 2000, résulte en large partie d'une supériorité informationnelle, résumée par la formule *Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance* (C4ISR) qui désigne la capacité à récolter les données, à les traiter informatiquement, à les transmettre à l'effecteur et à guider ce dernier jusqu'à la cible. Une partie de ces données peuvent provenir de capteurs aériens, d'autres dépendent de capacités satellites, sous-marines ou mêmes terrestres. Elles n'en décrivent pas moins un « espace commun » informationnel que d'aucuns ont pu qualifier de « cyberespace » par référence à la célérité des opérations qui le concernent. La généralisation progressive des technologies de l'information à tous les échelons de la décision et dans tous les systèmes nécessaires au combat comme au commandement a ainsi conduit à l'émergence progressive du cyberespace comme un domaine à part entière, quoique dénué de milieu physique à proprement parler[37].

Les premières consommatrices de capacités C4ISR sont assurément les forces aériennes et navales : le caractère lisse et relativement transparent de leur milieu a initialement facilité le processus de numérisation de l'espace de bataille. Ce n'était donc qu'indirectement que les forces terrestres étaient touchées par l'avènement du cyberespace comme domaine de guerre à part entière. Mais cette influence s'exerce aussi de façon directe depuis que s'est enclenché le processus de numérisation des armées de terre entamé en France dès les années 1990 avec le programme ATLAS dans l'artillerie ou encore les systèmes d'information et de commandement

36. J. McGrath, *Fire for Effect, Field Artillery and Close Air Support in the US Army*, Fort Leavenworth, Combat Studies Institute Press, 2007, p. 149.
37. J. Barnes, « NATO Recognizes Cyberspace as New Frontier », *Wall Street Journal*, 14 juin 2016.

SIC et SICF. La mise en œuvre par l'armée française en 2016 du premier volet du programme *Scorpion* qui pousse encore plus loin ce processus de numérisation avec le système SICS démontre encore davantage l'influence croissante du domaine cyber sur les forces terrestres – ce qui ne les empêche pas de bénéficier d'une meilleure résilience que ses homologues navales et aériennes (*cf. infra*).

À sa couche logique et matérielle s'ajoute par ailleurs une couche cognitive plus directement en lien avec l'opérateur humain et sa capacité à interpréter les données[38]. Cette dernière rejoint en cela d'autres procédés « cognitifs » ou actions sur les perceptions ayant toujours existé et connus au cours du XXe siècle sous le terme de « guerre psychologique », dont les vecteurs n'ont cessé de s'accroître – rumeur orale, imprimé, radio, télévision, et désormais internet et l'ensemble des réseaux de données. L'émergence de la problématique de l'intelligence artificielle qui ne saurait manquer d'avoir des conséquences profondes sur le spectre de la stratégie militaire vient ainsi confirmer que l'enjeu du cyber n'est en réalité qu'un angle d'approche d'un vaste « domaine immatériel » dans lequel l'éther de nos antiques se conjugue aux non moins immanentes forces de l'esprit.

La contestation du modèle occidental

Ainsi enserré par des espaces communs commandant à son accès, à son exploitation, à sa sécurité voire même à sa capacité à communiquer, le domaine terrestre, enjeu primaire des conflits armés, a parfois pu apparaître comme stratégiquement secondaire tant son destin semblait conditionné à la maîtrise préalable des autres domaines. Si l'on ne saurait remettre en cause ce rôle central joué par les espaces fluides dans le déploiement d'une stratégie qui se doit aujourd'hui d'être résolument « multidomaine » (*cf. infra*), l'expérience opérationnelle des deux dernières décennies a pourtant montré qu'une telle suprématie, aussi nécessaire fût-elle, n'a jamais été suffisante à emporter la décision.

Dans son article de référence consacré à la maîtrise des espaces communs, Barry Posen n'en évoquait pas moins la persistance de « zones contestées » qui entravent l'efficacité de stratégies navales, aériennes ou informationnelles telle qu'elles peuvent être mises en œuvre à distance de sécurité[39]. Appliquée au début de l'opération *Enduring Freedom* en 2001, l'approche dite de « l'empreinte légère » espérait pouvoir atteindre la décision tout en réduisant à son strict minimum la présence de troupes au

38. M. Baud, « Cyberguerre. En quête d'une stratégie », *Focus stratégique*, n° 44, Ifri, mai 2013, disponible sur : www.ifri.org.
39. B. Posen, « Command of the Commons », *op. cit.*, p. 48-49.

sol – dans l'idéal une poignée de forces spéciales et quelques unités d'infanterie légère[40]. Or, les impératifs de la stabilisation du pays et de la contre-insurrection conduisirent bien vite au déploiement de troupes de plus en plus nombreuses dans une logique de *contrôle* que l'on a aussi pu voir en Irak au cours des années du *Surge* de 2007-2009[41].

Par-delà les deux exemples afghans et irakiens, les insuffisances de l'empreinte légère sont progressivement apparues au cours des années 2000 alors qu'émergeaient clairement deux axes de contestation de la supériorité militaire offerte par la maîtrise des espaces communs. Le premier est celui de la neutralisation, c'est-à-dire de l'annulation des effets de la force telle qu'exercée sur le milieu terrestre depuis les autres domaines. La rusticité a par exemple été utilisée comme un moyen d'échapper à la domination de l'espace informationnel par les puissances occidentales. Tirant les leçons de la guerre du Golfe et de la guerre de Bosnie, les Serbes ont par exemple réappris, lors du conflit au Kosovo, à limiter au maximum leurs communications radio et même leurs émissions radar, conscients d'être écoutés et repérés par les moyens C4ISR de l'OTAN[42]. D'autres acteurs, comme les combattants d'Al-Qaïda dans les zones tribales afghano-pakistanaises sont allés jusqu'à dématérialiser assez largement leurs moyens de communication, revenant à la technique ancestrale du courrier humain, évidemment invisible aux moyens de renseignement technique[43].

Les méthodes de défense passive ont également fait leurs preuves, notamment face à la force de frappe de la puissance aérienne. Le durcissement des infrastructures a ainsi fait un retour remarqué chez les adversaires des puissances occidentales depuis quelques décennies, de même que leur dissimulation. Le Hezbollah libanais en 2006 avait été l'un des premiers à réhabiliter le système de bunkers, de tunnels et de caches capables de résister à une campagne de bombardement de l'aviation israélienne – une technique qui avait déjà considérablement servi l'efficacité tactique des combattants Viêt-Cong. Le Hamas palestinien n'a pas tardé à suivre son exemple à Gaza, de même que l'État islamique en Syrie et surtout ou en Irak, tout particulièrement lors des batailles de Falloujah et de Ramadi en 2016[44].

40. S. Biddle, « Allies, Airpower, and Modern Warfare », *op. cit.*
41. S. Biddle, J. A. Friedman, et J. N. Shapiro, « Testing the Surge: Why Did Violence Decline in Iraq in 2007? », *International Security*, vol. 37, nº 1, juillet 2012, p. 7-40.
42. B. S. Lambeth, *The Transformation of American Air Power*, *op. cit.*
43. J. S. Corum et W. R. Johnson, *Airpower in Small Wars: Fighting Insurgents and Terrorists*, Lawrence, Kan, University Press of Kansas, 2003, 507 p.
44. J. L. McFate, *The ISIS Defense in Iraq and Syria: Countering an Adaptive Enemy*, Washington D.C., Institute for the Study of War, 2015.

Complément au durcissement et à la dissimulation, la dispersion tactique est également un procédé éprouvé de longue date contre un adversaire disposant de la maîtrise des espaces communs. L'expérience de la guerre du Golfe avait effectivement montré l'inanité de concentrer des forces sans pouvoir interdire à l'ennemi le contrôle du ciel. La dispersion tactique à l'échelle infra-véhiculaire accroît d'autant le coût d'une frappe nivelant ainsi l'asymétrie matérielle initiale – « Dix millions de dollars le milicien[45] », selon la formule de Michel Goya qui dénonçait ainsi la crise d'un modèle de guerre occidental pris au piège de sa supériorité technologique.

L'imbrication tactique est le pendant offensif à la dispersion : elle consiste à engager le combat à une distance trop réduite pour que l'adversaire puisse bénéficier d'un appui aérien rapproché – ou d'un appui-feu naval[46]. La technique a fait ses preuves dans d'innombrables conflits : ainsi lors de l'embuscade d'Uzbin en 2008, l'imbrication des combattants priva les soldats français de l'appui des A-10 *Thunderbolt* de l'US Air Force, pourtant déployés sur zone en quelques minutes. Plus récemment, une situation similaire est survenue au Niger, lorsqu'une équipe mixte de forces spéciales américaines et nigériennes a été prise à partie par une bande de l'État islamique au Grand Sahara (EIGS) sans que l'aviation française, pourtant dépêchée en urgence, ne puisse intervenir autrement que par un *show of force* (passage à basse altitude pour impressionner l'adversaire).

Plus encore que l'imbrication tactique ami-ennemi, c'est l'imbrication stratégique entre combattant et population qui a eu le plus grand effet sur l'efficacité militaire des interventions. Ainsi, nombreux sont ceux qui ont retenu les leçons du scandale déclenché suite au bombardement du bunker irakien al-Firdos par les forces aériennes de la coalition qui fit 408 victimes dont une majorité de femmes et d'enfants. Depuis lors, plus les puissances occidentales ont cherché à réduire les risques de « dommages collatéraux », plus leurs adversaires ont cherché à les exploiter. Lors de l'opération *Pilier de Défense* menée à Gaza par l'armée israélienne en 2012, le Hamas a par exemple systématiquement tiré ses roquettes Qassam depuis des zones occupées, compliquant ainsi considérablement la tâche des tirs de contre-batterie de la part de Tsahal[47]. Lors de la bataille de Mossoul en 2016, l'État islamique n'a pas hésité à recourir de façon systématique à des « boucliers

45. M. Goya, « Dix millions de dollars le milicien », *Politique étrangère*, vol. 82, n° 1, printemps 2017, p. 240.
46. Sur les difficultés que pose le recours à l'appui-feu contre des adversaires irréguliers, voir É. Tenenbaum, « Entre ciel et terre. Le débat air-sol et les défis de l'appui-feu », *op. cit.*, p. 25-38.
47. Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the implementation of Human Rights Council Resolutions S-9/1 and S-12/1, Addendum, 6 mars 2013, p. 13-14.

humains » pour protéger ses centres de décision des bombardements de la coalition, rebutée par le risque politique des dommages collatéraux[48].

En sus de l'axe de la neutralisation, la supériorité née de la maîtrise des espaces a aussi vu son efficacité militaire être remise en cause plus directement encore par le second axe : l'interdiction. La diffusion rapide des capacités dites d'interdiction de zone (*Area Denial*) et de déni d'accès (*Anti-Access*), menace pour la première fois depuis de longues années la suprématie occidentale dans les espaces communs.

Une stratégie de déni d'accès s'oppose à toute projection de forces en empêchant celles-ci d'entrer sur le théâtre d'opérations. Le déni d'accès intervient en principe à l'occasion d'une rupture de milieu, et pour tout dire, à l'interface entre le milieu terrestre, enjeu essentiel, et les espaces communs qui permettent d'y accéder[49]. Pour les forces terrestres désireuses de se projeter, le déni d'accès implique des contraintes considérables. La problématique n'est certes pas neuve : ainsi Hannibal dut emprunter la voie terrestre, longue et difficile, pour s'attaquer à Rome depuis l'Afrique dès lors qu'il ne voulait – ou ne pouvait – risquer sa flotte en Méditerranée. Sur des théâtres extrêmement éloignés ou plus encore insulaires, le déni d'accès peut même être synonyme pour les forces terrestres d'impossibilité de toute projection, sauf à être déjà présentes sur le théâtre – mais auquel cas, elles devront renoncer au ravitaillement inter-théâtres. Ce sont les problématiques qui se posent aujourd'hui aux forces américaines du Pacifique face aux capacités chinoises de déni d'accès – mines et chasse sous-marines, missiles antinavires longue portée, systèmes de défense aérienne avancés, roquettes guidées, etc.[50].

Tout en s'opposant moins radicalement que le déni d'accès au déploiement des forces terrestres, l'interdiction de zone n'en contraint pas moins considérablement leurs marges de manœuvre puisqu'elle les prive de tout appui à l'intérieur du théâtre d'opérations. L'endommagement de la corvette israélienne *Hanit* par un missile antinavire du Hezbollah lors de la guerre de 2006 fut un exemple criant de la capacité d'un « acteur hybride » à contester depuis la terre la suprématie maritime de son adversaire, le privant ainsi – de façon certes limitée et temporaire – de l'appui naval qu'il pouvait en tirer au profit de ses troupes[51]. De même, lors des opérations en Ukraine, les moyens anti-aériens des séparatistes du Donbass soutenus par la Russie ont su contraindre l'armée ukrainienne à renoncer à l'appui

48. N. Cumming-Bruce, « ISIS Has Killed Hundreds of Civilians in Mosul » *New York Times*, 8 juin 2017.
49. C. Brustlein, « Vers la fin de la projection de forces ? I. La menace du déni d'accès », *Focus stratégique*, n° 20, Ifri, avril 2010, disponible sur : www.ifri.org.
50. C. Bouchat, *U.S. Landpower in the South China sea*, Carlisle, PA, Strategic Studies Institute, 2017.
51. D. Johnson, *Hard Fighting*, *op. cit.*, p. 66.

aérien rapproché au profit de ses troupes au sol[52]. Les capacités russes ou pro-russes de guerre électronique et de cyberguerre ont par ailleurs aussi considérablement entravé le recours aux communications, radars et autres systèmes d'information dans le camp ukrainien[53]. Dans de telles circonstances, l'interdiction de zone remet en avant la puissance terrestre qui ne peut plus compter sur l'appui, tenu pour acquis depuis des décennies, des forces navales, aériennes et informationnelles, soudain trop occupées à acquérir une supériorité contestée dans leur propre domaine.

Au terme de ce premier temps, il apparaît clairement que nul ne semble pouvoir se priver *a priori* de forces terrestres pour mettre en œuvre une stratégie militaire. Si cruciale que soit devenue la maîtrise des espaces communs dans la domination du champ de bataille, elle ne peut suffire à assurer la fonction de *contrôle* de l'enjeu d'un conflit – qu'il s'agisse d'un territoire, d'une population ou d'un processus politique – naturellement dévolue aux forces terrestres. Par ailleurs, si la stratégie de « l'empreinte légère » a permis de réduire un temps la contribution de ces dernières aux opérations, elle a depuis été confrontée à ses propres limites. Après avoir vu son efficacité remise en cause par les techniques de neutralisation, la maîtrise des espaces communs risque d'être elle-même contestée par les capacités de déni d'accès et d'interdiction de zone, revalorisant ainsi l'importance de disposer de forces terrestres autonomes, même lorsque cette autonomie a pu sembler redondante avec les appuis dispensés depuis les autres domaines. La place à part des forces terrestres dans la stratégie militaire permet donc d'affirmer sans ambages que ces dernières ont bien toujours un rôle stratégique. Cette position essentielle ne suffit pourtant pas à expliquer toutes les formes que prend ce rôle. Il importe donc d'explorer désormais la contribution des forces terrestres aux grandes fonctions stratégiques telles que les envisagent les décideurs politiques et militaires.

52. T. Withington, « Dangers on the Edge Of Town », *Armada International*, 8 août 2017.
53. R. McDermott, *Russia's Electronic Warfare Capabilities to 2025: Challenging NATO in the Electro-Magnetic Spectrum*, International Centre for Defence and Security, septembre 2017, p. 23-25.

Quelle contribution aux fonctions stratégiques ?

Le concept de « fonction stratégique », assez propre à la politique de défense française, se définit comme un ensemble de « capacités, d'aptitudes et de compétences dont doivent disposer les armées pour remplir leur contrat vis-à-vis de la nation[54] ». Bien que cette notion ne soit apparue que récemment, l'idée était présente dès le premier *Livre Blanc sur la défense nationale* de 1972 qui évoquait quatre « capacités demandées aux forces armées[55] » : la dissuasion nucléaire, la défense du territoire, la manœuvre en Europe, et l'action hors d'Europe. Tirant les leçons de la fin de la guerre froide, le *Livre Blanc sur la Défense* de 1994 mettait de côté l'horizon d'un conflit en Centre-Europe pour lui substituer la mission de « prévention des conflits », très en vogue à l'heure où se multipliaient les opérations de maintien de la paix. Quant à la mission de défense du territoire, elle prenait le nom plus général de « protection », mais avec un accent particulier sur la dimension aérospatiale[56]. Enfin, le *Livre Blanc* de 2008 formalisait la notion de fonction stratégique et en ajoutait une cinquième, dite « connaissance et anticipation » renvoyant à la place grandissante accordée aux moyens ISR, non seulement à l'échelle tactique et opérative mais aussi stratégique[57]. Avec la prévention, la dissuasion, la protection, et l'intervention, elles forment le socle d'aptitudes fondamentales dont doivent faire preuve les forces armées.

Depuis lors, ce périmètre est demeuré constant et a été reconduit dans le *Livre Blanc* de 2012 ainsi que dans la *Revue stratégique* de 2017[58]. Dès lors que ces cinq fonctions représentent durablement les objectifs essentiels de la politique de défense, il apparaît légitime de mesurer la pertinence stratégique d'une force armée à la hauteur de sa capacité à y contribuer. Elles peuvent à ce titre servir de crible à l'étude du rôle stratégique des forces terrestres, c'est-à-dire de la part qui leur revient dans la mise en œuvre de leur contrat avec la Nation.

---

54. DC-004, *Glossaire Interarmées de Terminologie Opérationnelle (GIATO)*, Centre Interarmées Concepts de Doctrine et d'Expérimentation, version amendée le 1er juin 2015, p. 68.
55. *Livre Blanc sur la Défense nationale*, tome 1, Paris, s.n., 1972, p. 11-25.
56. *Livre Blanc sur la Défense*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 62.
57. *Défense et sécurité nationale. Le Livre Blanc*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 65-66.
58. *Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale*, Paris, La Documentation française, 2013, p. 69 ; Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, Paris, s.n., 2017, p. 71.

Intervenir et stabiliser

Si l'intervention est présentée dans les différentes stratégies de défense et de sécurité nationale comme l'ultime recours, la dernière option après que « toutes les autres mesures aient été explorées activement[59] », elle demeure aux yeux de l'opinion publique et des décideurs politiques le premier visage des forces armées, le cœur du métier de soldat et de « l'ethos guerrier[60] ». L'intervention, c'est-à-dire l'action armée, demeure au cœur de l'identité militaire, les autres fonctions ne faisant que renforcer ou découler de cette capacité initiale à employer la force.

L'intervention constitue, au sens où l'entend la doctrine française, la phase initiale d'une opération[61]. Dès lors que cette dernière implique une projection de forces à l'extérieur du territoire national, c'est sur les forces de maîtrise des espaces communs que repose l'essentiel des capacités dites « d'entrée en premier[62] », une aptitude définie comme stratégique par les deux derniers livres blancs ainsi que dans la *Revue stratégique* et qui vise à garantir l'accès au théâtre lorsque celui-ci est défendu. Il est certes possible de concevoir des interventions sans rupture de milieu – guerre du Liban pour Israël en 2006, guerre de Géorgie pour la Russie en 2008. Cette configuration n'est toutefois pas envisagée pour l'heure en Europe de l'Ouest et aux États-Unis compte tenu de leur environnement sécuritaire immédiat.

Si les forces terrestres ne semblent devoir jouer qu'un rôle secondaire dans les opérations d'entrée en premier, deux exceptions notables existent à travers les débarquements amphibies et les opérations aéroportées qui mêlent respectivement les domaines naval et aérien au domaine terrestre. L'une comme l'autre sont considérées comme des opérations éminemment stratégiques dès lors qu'elles visent à s'emparer d'une base susceptible de constituer une « tête de pont » – typiquement un aéroport ou un port en eau profonde – permettant par la suite d'acheminer en toute sécurité assez de moyens pour altérer le rapport de force global.

Force est de constater que ces modes d'action ont été relativement peu employés au cours des deux dernières décennies, notamment en raison de leur coût élevé, de leur difficulté de mise en œuvre et des risques qui leur sont associés. Par ailleurs, les conditions géopolitiques de l'après-guerre froide ont offert aux forces terrestres une assez grande facilité d'accès diplomatique à des espaces adjacents au théâtre – comme le déploiement

59. *Défense et sécurité nationale. Le Livre Blanc*, *op. cit.*, p. 73.
60. ADP-1, *The Army*, Department of the Army, Washington, DC, 7 November 2012.
61. FT-01, *Gagner la bataille, conduire à la paix. Les forces terrestres dans les conflits aujourd'hui et demain*, Centre de doctrine d'emploi des forces, Paris, janvier 2007, p. 10.
62. C. Brustlein, « L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique », *Focus stratégique*, n° 70, Ifri, novembre 2016, disponible sur : www.ifri.org.

des forces américaines en Arabie Saoudite en 1990 ou au Koweït en 2003 – voire même sur le théâtre lui-même du fait de la présence d'un allié local – comme l'Alliance du Nord en Afghanistan en 2001 – permettant ainsi d'éviter ce type d'entreprises risquées.

Il convient néanmoins de nuancer ce non-usage de l'entrée en premier amphibie ou aéroportée : à l'été 2015 les Émirats Arabes Unis ont ainsi procédé au débarquement amphibie d'une force blindée qui est parvenue à s'emparer du port d'Aden, alors aux mains des milices houthies et de leurs alliés[63]. Cette opération risquée démontrait d'une part que le savoir-faire amphibie n'était plus le monopole de quelques nations occidentales ou d'Asie du Nord-Est, et d'autre part que le procédé en lui-même pouvait toujours être efficace. En ce qui concerne les opérations aéroportées, si on n'a pas vu de théâtre ouvert par parachutage depuis que les hommes de la 173rd Airborne Brigade sautèrent sur Bashur au Nord de l'Irak en mars 2003, ce mode d'action continue de faire l'objet de réflexion stratégique chez les principales puissances militaires occidentales, russe et chinoise[64]. La France a pour sa part, démontré qu'elle était encore capable de mener ces opérations complexes lorsque 250 légionnaires du 2e Régiment Étranger Parachutiste sautèrent sur Tombouctou dans le cadre de l'opération *Serval* en janvier 2013[65].

Par-delà ces problématiques d'entrée en premier, le développement de la menace du déni d'accès a par ailleurs conduit à remettre en question le présupposé de maîtrise des espaces communs et donc la dépendance à l'égard des forces navales, aériennes et informationnelles. L'une des solutions est apparue dans le pré-déploiement de forces terrestres à proximité des théâtres éventuels. Ce fut typiquement le cas lors de l'opération *Serval* au Mali dont l'essentiel des forces fut généré à partir des éléments français alors présents au Sénégal et en Côte d'Ivoire[66]. Les avantages de tels pré-déploiements avaient également été mis en évidence de façon à offrir une position solide aux troupes américaines en Europe et en Corée en cas d'attaque des forces soviétiques, chinoises ou nord-

63. J. Binnie, « Emirati Armoured Brigade Spearheads Aden Breakout », *Jane's Defence Weekly*, 7 août 2015. Pour une analyse plus systématique des enjeux de l'amphibie, lire G. Garnier, « Le pari de l'amphibie. Risque tactique, influence stratégique », *Focus stratégique*, n° 46, Ifri, septembre 2013, disponible sur : www.ifri.org.

64. D. Johnson et J. Gordon IV, « Reimagining and Modernizing US Airborne Forces For the 21st Century », *War on the Rocks*, 20 avril 2016, disponible sur : warontherocks.com; voir aussi B. Michel, « Les opérations aéroportées. La profondeur stratégique en question », *Focus stratégique*, n° 37, Ifri, mai 2012, disponible sur : www.ifri.org.

65. Démonstration de force, l'opération n'aura pas de débouché tactique puisque les combattants auxquels elle devait couper la route avaient déjà fui la zone de combat. Voir L. Lagneau, « Le 2e REP a sauté sur Tombouctou », *Zone militaire*, 28 janvier 2013, disponible à l'adresse : www.opex360.com.

66. A. d'Évry, « L'opération Serval à l'épreuve du doute : vrais succès, fausses leçons », *Focus stratégique*, n° 59, Ifri, juillet 2015, disponible sur : www.ifri.org.

coréennes. Si ce type de dispositif bénéficie à la fonction intervention, il relève cependant surtout de la dissuasion et de la prévention (*cf. infra*).

La projection étant réalisée, l'intervention se poursuit éventuellement par une phase de combat ou de coercition. Cette dernière a longtemps constitué le cœur d'une pensée stratégique occidentale caractérisée par la stratégie directe dans laquelle la destruction des forces armées ennemies demeurait le principal moyen de soumettre un adversaire à sa volonté. Dans cette perspective les forces terrestres jouent naturellement un rôle. Ce dernier va cependant varier en fonction des moyens et des modes d'action mis en œuvre par l'adversaire ainsi que des objectifs politiques de l'intervention. Au cours des années 1990, des Balkans à l'Irak, on a ainsi pu voir que lorsque l'objectif se limitait à interdire une zone à l'adversaire, ou à le contraindre à renoncer à la violence et que, dans un même temps, ce dernier opérait à l'échelle véhiculaire sans couverture particulière, la puissance aérienne pouvait à elle seule réaliser l'essentiel de l'effet majeur[67].

En revanche, dès lors que l'objectif était plus ambitieux, à l'instar du « changement de régime » recherché par les Américains en Irak en 2003, la nécessité du *contrôle* si caractéristique du domaine terrestre imposait le recours à des troupes au sol. De même, le recours à des méthodes de neutralisation de la puissance aérienne, voire de contestation de la supériorité navale et informationnelle, a contraint en 2006 l'armée israélienne à déployer ses forces terrestres au Liban, et ce alors même que l'état-major général souhaitait initialement se limiter à une campagne de frappes stratégiques[68].

L'histoire militaire des campagnes récentes montre globalement une bonne « efficacité militaire » occidentale dans la phase d'intervention proprement dite – incluant donc la projection et la coercition. Néanmoins de nombreux stratégistes s'accordent sur la médiocrité de « l'efficacité stratégique » de ces interventions. C'est la question que s'est posée un groupe de chercheurs de la RAND Corporation à l'aune de l'expérience militaire américaine sur la période 2001-2014. Dans le rapport final intitulé *Improving Strategic Competence: Lessons from 13 Years of War*, ces derniers identifient sept leçons essentielles. L'une d'entre elles est l'importance d'anticiper et de planifier d'emblée les besoins en matière de « stabilisation, de renforcement des capacités [*capacity building*], de transition et, si nécessaire, de contre-insurrection[69] ». Il apparaît ainsi que la stabilisation est tout aussi nécessaire, mais beaucoup plus difficile à mettre en œuvre, que l'intervention proprement dite pour garantir le

67. B. S. Lambeth, *The transformation of American Air Power*, *op. cit.*
68. R. Tira, *Limits of Standoff Firepower Operations*, *op. cit.* ; D. E. Johnson, *Hard Fighting*, *op. cit.*
69. L. Robinson *et al.*, *Improving Strategic. Competence: Lessons from 13 Years of War*, Santa Monica, RAND Corporation, 2014, p. 63 et suiv.

succès d'une opération. C'est déjà ce que prônait la doctrine française en 2007, dans le document FT-01, *Gagner la bataille, conduire à la paix*, qui présentait « la phase de stabilisation [comme] la phase décisive d'une opération militaire », et d'ajouter que « l'action décisive y est conduite au sol, au cœur des sociétés humaines[70]. » En effet, les aptitudes requises pour conduire la phase de stabilisation relèvent essentiellement du domaine terrestre puisque cette dernière vise à :

> « rétablir les conditions de viabilité minimales d'un État en mettant fin à la violence comme mode de contestation et en jetant les bases d'un retour à une vie normale par le lancement d'un processus civil de reconstruction[71] ».

Le caractère éminemment politique d'un tel processus, les exigences qu'il requiert en termes de *complexité*, de *persistance* et surtout de *contrôle* – attributs intrinsèquement liés à l'action terrestre – ne laissent aucun doute quant au domaine dans lequel il doit s'inscrire. Ainsi, lorsque les violences « post-conflits » atteignirent des sommets en Irak au cours de l'année 2006, l'administration américaine fut contrainte de s'engager dans un effort de stabilisation massif qui se traduisit par l'envoi d'effectifs supplémentaires (*Surge*), pour l'écrasante majorité issu des forces terrestres. Alors que la coalition menée par les États-Unis atteignait en 2007 le chiffre de 180 000 hommes, le niveau de violence dans le pays connaissait une baisse spectaculaire – de l'ordre de - 70 % pour les pertes civiles et militaires. L'impact du *Surge* en tant que tel dans cette évolution continue de faire l'objet de débats, mais les travaux les plus récents tendent à montrer que l'afflux d'effectifs et l'adoption de nouvelles tactiques contre-insurrectionnelles se sont combinés de façon décisive avec la dynamique politique du « réveil » (*Sahwa*) des tribus sunnites de la province d'Anbar, principal foyer des violences, « créant ainsi un élan qu'aucun des deux [ni le Surge, ni le Sahwa] n'aurait pu atteindre seul[72] ».

Le « succès » de l'expérience irakienne fit pourtant long feu et le quasi-effondrement du pays face à l'État islamique à l'été 2014 a jeté un sérieux doute sur la durabilité des résultats atteints par la stabilisation américaine. À la même période, l'application de « méthodes irakiennes » à l'Afghanistan semblait également démontrer les limites de cette approche. Suite à la dégradation de la situation sécuritaire dans ce pays, le président Obama décida en effet début 2010 d'accroître les effectifs en portant la coalition à plus de 130 000 hommes. Le *Surge* afghan s'est fait au prix de

70. FT-01, *Gagner la bataille, op. cit.*, p. 12.
71. DIA-3.4.5, *Contribution des forces armées à la stabilisation*, Paris, Centre de concepts de doctrine et d'expérimentation, 2010, p. 15.
72. S. Biddle, J. A. Friedman, et J. N. Shapiro, « Testing the Surge », *op. cit.*

pertes considérables avec environ 3 500 morts pour la coalition, plus 38 000 pour les forces de sécurité afghanes et au moins 31 000 civils au cours de cette même période[73]. Quant au coût financier, il s'élève à plusieurs centaines de milliards de dollars si l'on se limite aux frais budgétaires directs pour les seuls États-Unis. En 2017, le budget de l'opération *Freedom Sentinel* était encore de 46 milliards de dollars auxquels il faut ajouter un milliard d'aide au développement[74]. Ces moyens peuvent légitimement sembler démesurés au regard d'un PIB afghan de moins de 20 milliards de dollars et d'un l'objectif initial qui n'était que « d'éliminer 20 à 30 chefs d'Al-Qaïda[75] ». Quant à la mission de stabilisation à proprement parler, elle avait pour « objectif premier d'aider le gouvernement afghan à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays[76] » ; une situation qui semblait évidemment encore loin d'être atteinte au terme de l'opération.

Plusieurs arguments ont été formulés pour expliquer ce bilan stratégique médiocre, voire mauvais, des opérations de stabilisation à forte empreinte terrestre. La science politique s'est notamment penchée sur la notion d'asymétrie, expliquant que si l'avantage militaire matériel jouait en faveur de la puissance interventionniste, il était plus que contrebalancé par une asymétrie d'intérêt en faveur de ses adversaires[77]. En effet, si pour les États-Unis les enjeux de la stabilisation en Afghanistan étaient et demeurent limités, pour les Talibans, ils sont d'ordre vital ou du moins essentiel. Il en résulte une « asymétrie des volontés[78] » qui se traduit chez les adversaires de l'intervention par une plus grande tolérance aux coûts humains, financiers ou même politiques et diplomatiques. La décision de Barack Obama de procéder au *Surge* afghan est un parfait exemple de cette asymétrie puisque la volonté de limiter le coût politique et financier de l'opération l'a conduit à annoncer un calendrier de retrait dans le même temps que l'envoi des renforts, avec pour effet inévitable d'affaiblir la crédibilité de son engagement.

73. N. C. Crawford, « Update on the Human Costs of War for Afghanistan and Pakistan, 2001 to mid-2016 », Costs of War Project, Watson Institute for International and Public Affairs, août 2016.
74. Defense Budget Overview, United States Department of Defense Fiscal Year 2018 Budget Request, Office of the Under Secretary of Defense, Chief Financial Officer, mai 2017, par. 6-1
75. Afghanistan Study Group, *A New Way Forward: Rethinking US Strategy in Afghanistan*, 2010 p. 9.
76. « La mission de la FIAS en Afghanistan (2001-2014) », OTAN, 29 janvier 2015, disponible sur : www.nato.int.
77. I. Arreguín-Toft, « How the Weak Win Wars: A Theory of Asymmetric Conflict », *International Security*, 2001, vol. 26, n° 1, p. 93-128.
78. S. Metz, « La guerre asymétrique et l'avenir de l'Occident », *Politique étrangère*, traduit par Chloé Mariën-Casey, 2003, vol. 68, n° 1, p. 25-40.

Une autre série d'arguments sur l'échec des opérations de stabilisation s'est construite autour de l'idée, mise en avant dès 2009 par le stratège australien David Kilcullen, d'une « réaction auto-immune[79] » suscitée par l'intervention massive de forces étrangères dans une société donnée, avec pour conséquence une efficacité stratégique inversement proportionnelle à la quantité des ressources déployées. Certains partisans des missions de stabilisation à forte présence terrestre ont néanmoins cherché à nuancer cet argument au moyen d'un facteur temporel : il existerait ainsi une étroite fenêtre d'opportunité (*Golden Hour*) au lendemain d'une intervention pour mener une opération de stabilisation « généreuse » en bénéficiant de l'appui des populations locales comme de l'opinion publique du pays intervenant[80]. À en juger par la chronologie des guerres d'Irak et d'Afghanistan, cette fenêtre ne fut effectivement pas respectée puisque l'effort de stabilisation n'y a débuté que plusieurs années après l'intervention initiale.

Quelles que soient les causes de leurs échecs, les grandes opérations de *nation building* et de contre-insurrection sont vite devenues *horresco referens* pour la plupart des décideurs occidentaux qui leur préférèrent dès lors une approche « minimaliste[81] » de la stabilisation. Tandis que la doctrine orthodoxe des pays de l'OTAN prescrit un ratio de plus ou moins 20 soldats pour 1 000 habitants pour une opération de stabilisation, les opérations minimalistes se situent bien en-deçà d'un ratio de 1 pour 1000, comme c'est le cas des actuelles opérations *Inherent Resolve* et *Freedom Sentinel* en Irak et en Afghanistan, mais aussi de la plupart des opérations françaises en Afrique, telles que Sangaris ou Barkhane[82]. Pour les défenseurs d'une telle approche, l'intérêt est évidemment d'éviter les pièges de l'asymétrie des volontés et des coûts exorbitants ainsi que de la réaction auto-immune nationaliste ou anti-impérialiste. Un autre avantage serait de pousser la puissance intervenante à se reposer largement sur ses partenaires locaux, dont la présence est *a priori* légitime et dont les intérêts à la stabilisation sont *a priori* plus importants que ceux de l'intervenant extérieur.

L'approche minimaliste n'en a pas moins suscité, elle aussi, nombre de désillusions. Dans un article de 2017 intitulé « Small Footprint, Small Payoff[83] » les chercheurs Stephen Biddle, Julia Macdonald et Ryan Baker

79. D. J. Kilcullen, *The Accidental Guerrilla*, Londres, Hurst, 2009, p. 274.
80. J. Dobbins *et al.*, *The Beginner's Guide to Nation-Building*, Santa Monica, RAND Corporation, 2007.
81. S. Watts *et al.*, *The Uses and Limits of Small-Scale Military Interventions*, Santa Monica, RAND Corporation, 2012.
82. En comparaison, le *Surge* en Irak permit à la coalition d'atteindre en 2009 un ratio de 6 soldats alliés pour 1 000 habitants, il était même de 15 pour 1 000 s'il on inclut les forces de sécurité irakiennes.
83. S. Biddle, J. Macdonald, et R. Baker, « Small Footprint, Small Payoff: The Military Effectiveness of Security Force Assistance », *Journal of Strategic Studies*, 12 avril 2017, p. 1-54.

ont ainsi identifié trois dilemmes nuisant à l'efficacité d'une telle approche. Il s'agit dans les trois cas d'asymétries, mais cette fois-ci non plus entre la puissance interventionniste et son adversaire, mais entre l'intervenant, appelé « principal » dans la terminologie micro-économique de l'étude, et son partenaire local, appelé « agent », censé mettre en œuvre la stratégie sur le terrain afin de minimiser l'empreinte au sol du premier.

Le premier dilemme renvoie à une asymétrie d'intérêt : alors que le principal cherche à stabiliser le pays en fonction de ses propres intérêts, sa conception se heurte bien souvent aux intérêts de l'agent – typiquement *via* la mise en œuvre de réformes démocratiques ou anti-corruption qui semblent nécessaires au principal mais qui menacent parfois plus directement les intérêts de l'agent que ne le ferait l'adversaire lui-même[84]. Ce dilemme s'est posé de façon classique au Vietnam alors que le gouvernement de Ngo Dinh Diêm se refusait à mener les réformes attendues de lui par les Américains parce qu'elles étaient de nature à saper son pouvoir personnel davantage que ne pouvait le faire le Viêt-Cong[85]. Dans une certaine mesure, la situation s'est reproduite en Afghanistan avec le gouvernement d'Hamid Karzaï et elle n'est pas sans rappeler le dilemme auquel la France doit faire face dans la plupart des pays du Sahel, et tout particulièrement au Mali.

Le second dilemme est une asymétrie d'information : l'agent est par définition mieux renseigné de la situation sur le terrain. Vérifier que celui-là applique bien la stratégie pour laquelle il reçoit une aide implique des moyens importants qui, au fur et à mesure qu'ils croissent, rendent la délégation de pouvoirs moins intéressante. Ce fut typiquement le cas, une fois de plus, au Vietnam où le nombre de « conseillers militaires » américains atteignit en 1964 le nombre ridiculement élevé de 23 400 cadres. La question se pose aujourd'hui pour Washington en Afghanistan où la force résiduelle d'assistance à la sécurité ne parvient pas à passer sous la barre des 9 000 hommes ; elle pourrait bien se poser demain pour la France au Sahel[86].

La vérification de la conformité de l'agent aux intérêts du principal n'a d'utilité que s'il existe une conditionnalité de l'aide accordée. C'est le troisième et dernier dilemme. Pour fonctionner, la conditionnalité impose une double crédibilité : celle de maintenir l'aide si la mise en œuvre est conforme aux attentes et celle de la couper en cas contraire. Or, l'expérience

84. *Ibid.*, p. 10-12 ; S. Watts *et al.*, *The Uses and Limits of Small-Scale Interventions*, *op. cit.*, p. 21.
85. E. G. Miller, *Misalliance: Ngo Dinh Diem, the United States, and the fate of South Vietnam*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 2013.
86. « Afghanistan: Post-Taliban Governance, Security, and U.S. Policy », Congressional Research Service, 13 décembre 2017.

des années récentes montre qu'il est extrêmement difficile de maintenir cette double crédibilité : après avoir investi de vastes sommes et avoir engagé son prestige, le principal peut parfois difficilement peser sur son agent. Inversement, s'il menace trop sérieusement d'un désengagement, il nuit à la relation avec son partenaire, entretenant la défiance et *in fine* le bien-fondé de son assistance.

La conséquence de ces dilemmes de l'approche minimaliste est tout simplement le manque de « contrôle » exercé par la puissance intervenante sur la situation sur le terrain. Ce défaut peut se traduire par une certaine inefficacité, mais il peut aussi engendrer des risques politiques. Le principal peut ainsi voir sa responsabilité engagée contre son gré par le comportement de l'agent. Ce fut typiquement le cas pour la France au Rwanda en 1994 dès lors que les bénéficiaires de son assistance militaire se compromirent dans des crimes de génocide. Ce problème s'est également posé, quoique de façon moins aiguë, au Mali ou encore en Centrafrique vis-à-vis des partenaires tchadiens. Cette problématique centrale des interventions vient donc une fois de plus, le lien direct et transitif entre le degré de contrôle stratégique et la présence de forces terrestres.

Dissuader et prévenir

Ainsi que le réaffirmait en octobre 2017 la *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale,* « la dissuasion nucléaire demeure la clé de voûte de [la] stratégie [française] de défense[87] » et ce au point que le terme même de dissuasion a désormais pris un sens exclusivement nucléaire dans le langage officiel français. Il s'ensuit que depuis le démantèlement de la Force Hadès en 1996, les forces terrestres françaises ne contribuent plus officiellement et de manière directe à cette fonction majeure. Le dogme du monopole nucléaire n'a cependant pas cours hors de l'Hexagone et l'idée d'une dimension conventionnelle de la dissuasion n'a eu de cesse de se développer depuis le début des années soixante, notamment sous l'influence américaine[88]. Sans en être l'unique ressort, les forces terrestres sont susceptibles de jouer un rôle à part entière dans la mise en œuvre d'un tel volet conventionnel de la dissuasion, au même titre qu'elles participent à la crédibilisation de la stratégie de dissuasion nucléaire.

87. *Revue stratégique*, *op. cit.*, p. 72.
88. C. Brustlein, « Conventionalizing Deterrence? U.S. Prompt Strike Programs and Their Limits », *Proliferation Papers*, n° 52, janvier 2015 ; M. S. Gerson, « Conventional Deterrence in the Second Nuclear Age », *Parameters*, automne 2009, p. 32-48. Lire aussi à ce sujet le post de M. Goya, « Mais où est donc passée la dissuasion conventionnelle ? », *La Voie de l'épée*, 5 février 2017, accessible à l'adresse : lavoiedelepee.blogspot.fr.

En tant que concept stratégique, la dissuasion ne se définit pas par des moyens spécifiques mais comme la capacité à décourager un agresseur potentiel d'entreprendre une action donnée. Ainsi que l'écrit Bruno Tertrais, « la dissuasion conventionnelle a toujours existé (*si vis pacem para bellum*) [elle est même] consubstantielle au mode de fonctionnement des sociétés humaines[89] ». Il existe deux principaux mécanismes susceptibles de décourager un adversaire potentiel. Le premier repose sur la menace de représailles, aussi appelée dissuasion par châtiment (*deterrence by punishment*). Il consiste à menacer d'infliger à celui qui s'attaquerait à un périmètre d'intérêts préalablement défini de manière plus ou moins ambiguë – intérêts vitaux dans le cas de la doctrine française, élargis dans celle des États-Unis – des « dommages inacceptables », selon l'expression consacrée. Un second mode d'action existe, la dissuasion par interdiction (*deterrence by denial*), qui peut venir le cas échéant compléter une dissuasion par représailles. Ce second mécanisme consiste non pas à menacer l'agresseur d'un châtiment mais à le persuader de l'impossibilité, ou du moins de la grande difficulté pratique, de réaliser ses objectifs immédiats, le poussant ainsi à renoncer non par crainte des conséquences de son action mais par ses faibles chances de succès[90]. Les forces terrestres peuvent contribuer à crédibiliser chacun de ces deux mécanismes.

L'efficacité de la dissuasion par représailles repose sur trois éléments : la capacité opérationnelle à exercer ces dommages, la volonté politique de les infliger et d'en assumer les conséquences en termes d'escalade, et enfin la faculté à convaincre l'adversaire de la crédibilité de cette menace[91]. Compte tenu des capacités de destruction associées aux différents domaines, il est clair que les forces terrestres ne peuvent contribuer que marginalement au premier élément. Qu'il s'agisse de moyens nucléaires dans leur composante aérienne, sous-marine ou même balistique sol-sol, ou encore de moyens de frappe conventionnelle, leur mise en œuvre repose sur la maîtrise des espaces communs et ne relève *a priori* pas des forces terrestres. Ces dernières peuvent jouer en revanche un rôle plus important auprès des deux autres éléments : la volonté politique et l'envoi d'un signal stratégique à l'adversaire.

Ces deux problématiques (volonté politique et signal stratégique) ont fait l'objet d'une très vaste littérature à l'époque de la guerre froide recourant notamment à la théorie des jeux pour modéliser les comportements permettant de s'assurer que le « dissuadant » conservait bien sa volonté

89. B. Tertrais, *L'arme nucléaire*, Paris, PUF, 2008, p. 29.
90. G. H. Snyder, *Deterrence and Defense: Toward a Theory of National Security*, Princeton, Princeton University Press, 1961, p. 14-16.
91. *Ibid.*, p. 32.

d'exercer les représailles et que sa détermination était bien comprise par l'adversaire. L'enjeu est particulièrement prégnant aux États-Unis où il s'agissait de crédibiliser leur posture de « dissuasion élargie », destinée non pas à protéger leurs intérêts vitaux mais ceux de leurs alliés, car la crédibilité de la menace de représailles décroît logiquement à proportion des intérêts en jeu. Il semble en effet peu probable qu'un État A soit prêt à risquer les conséquences d'une frappe contre un État B, infligée en représailles de l'attaque par ce dernier d'un État C, allié de A et qu'il s'est engagé à défendre[92].

C'est très concrètement la situation dans laquelle les États-Unis se sont trouvés après s'être engagés dans le cadre de l'OTAN à défendre les pays d'Europe de l'Ouest contre l'Union soviétique. Afin de renforcer la crédibilité de cet engagement, affaiblie par l'asymétrie d'intérêts, les stratèges de la dissuasion ont élaboré différents mécanismes, parmi lesquels l'utilisation de forces avancées comme « détonateur » (*tripwire*). Dans le cas concret de la guerre froide, ce fut par exemple le rôle des forces américaines déployées en Europe de l'Ouest – ainsi qu'en Asie orientale – et dont la fonction n'était pas seulement la défense de ces territoires mais aussi de garantir des représailles américaines en cas d'une attaque soviétique, même limitée et ne menaçant pas directement les intérêts vitaux des États-Unis. De par leur persistance, les forces terrestres sont particulièrement aptes à jouer un tel rôle : elles forment un obstacle « adhésif » qui ne peut se dérober à une agression et engage donc fortement celui qui les a déployées à réagir en cas d'attaque. Le stratégiste Thomas Schelling pouvait ainsi écrire ces lignes en 1966 à propos des forces américaines déployées à Berlin-Ouest :

> « Que peuvent faire 7 000 soldats américains ou même 12 000 soldats alliés [à Berlin] ? Pour le dire de façon brutale, ils peuvent mourir. Mourir de façon héroïque, dramatique, de façon à garantir que les choses n'en restent pas là. Ils représentent la fierté, l'honneur et la réputation du gouvernement des États-Unis et de ses forces armées, et ce faisant parviennent à tenir en respect l'Armée Rouge tout entière. Précisément parce qu'il n'y a pas d'échappatoire [...] et parce qu'elle est si petite qu'elle ne peut tolérer le moindre empiètement, la garnison de Berlin-Ouest est l'avant-poste le plus inexpugnable des temps modernes.[93] »

Ce type de dispositif en *tripwire* existe encore aujourd'hui : les quelque 28 500 militaires américains basés en Corée du Sud n'ont pas tant vocation à stopper une invasion nord-coréenne, qui pourrait mobiliser jusqu'à 700 000 hommes, que de garantir la solidarité des États-Unis

92. T. C. Schelling, *Arms and Influence*, New Haven, Yale University Press, 2008, p. 35 et suiv.
93. *Ibid.*, p. 47.

envers Séoul[94]. C'est plus encore le sens du déploiement de la force rotationnelle de l'OTAN dans les trois pays baltes et en Pologne décidée au Sommet de Varsovie en 2016. Cette dernière a été mise en place dans le contexte de l'agression russe en Ukraine et alors que la crédibilité de l'Alliance atlantique dans un scénario similaire impliquant un État membre pouvait apparaître comme amoindrie – au moins dans l'esprit des décideurs russes. La RAND Corporation avait ainsi réalisé en 2014 et 2015 une série de *wargames* simulant l'attaque par la Russie de l'Estonie et de la Lituanie. Le déséquilibre du rapport de force était tel que la résistance occidentale ne pouvait espérer tenir plus de 60 heures avant la prise de contrôle des deux pays. Ces gains ayant été réalisés en un temps record, le territoire occupé aurait été aussitôt sanctuarisé – selon une logique déjà vue en Crimée – toute contre-attaque, même conventionnelle, apparaissant ainsi comme une agression contre la Russie elle-même, s'exposant de ce fait à de lourdes conséquences[95]. En l'absence de *tripwire*, la crédibilité d'une menace de représailles à l'encontre d'une telle agression était nettement plus discutable.

C'est en partie pour faire face à ce scénario que les membres de l'Alliance atlantique ont décidé de procéder au renforcement de leur présence dans les États baltes *via* le déploiement de l'*Enhanced Forward Presence* (eFP), force terrestre générée de façon rotationnelle mais déployée de manière permanente. Ces quatre *battlegroups* d'un peu plus d'un millier d'hommes chacun représentant une quinzaine d'États membres viennent ainsi incarner la permanence de l'engagement de l'Alliance aux côtés de ses alliés les plus vulnérables aux tentatives d'intimidation stratégique de la Russie. Par leur seule présence au sol, ils ôtent toute certitude à un adversaire potentiel quant à sa capacité à maintenir la guerre à une échelle limitée[96].

En dépit de toutes ses vertus, le mécanisme du *tripwire* laisse la place à une dose d'incertitude. S'ils élèvent considérablement le coût d'une agression et rendent des représailles plus crédibles, les 4 000 hommes de l'eFP ne représentent pas à proprement parler un obstacle dirimant qui puisse réduire drastiquement la faisabilité militaire d'une telle attaque. Si malgré tout le pays agresseur – la Russie dans cet exemple – acceptait de prendre la responsabilité d'une escalade, plaçant l'Occident devant le fait accompli et le mettant au défi de « risquer » Paris, Londres ou New York

94. R. Hémez, « Corée du Sud : la septième armée du monde ? », *Focus stratégique*, n° 75, Ifri, septembre 2017, p. 22, disponible sur : www.ifri.org.
95. D. A. Shlapak et M. W. Johnson, *Reinforcing Deterrence on NATO's Eastern Flank: Wargaming the Defense of the Baltics*, Santa Monica, RAND Corporation, 2016.
96. NATO's Enhanced Forward Presence, Factsheet, mai 2017; "Trip-Wire Deterrence: An Ageing Alliance Hopes that Russia Will Get the Message It Is Serious", *The Economist*, 2 juillet 2016.

pour sauver Tallin, la dissuasion par représailles pourrait alors atteindre ses limites.

Afin de rétablir la balance, une stratégie de dissuasion par interdiction peut venir compléter les « angles morts » de la dissuasion par représailles, en particulier dans un contexte de défense collective. En l'espèce, elle consisterait à déployer une force assez puissante pour repousser efficacement une agression conventionnelle ou, à tout le moins, en élever suffisamment le coût pour la rendre peu attractive. La valeur ajoutée d'une telle approche sur une dissuasion par représailles est que si la manœuvre de dissuasion venait à échouer la force d'interdiction serait plus à même de s'engager dans un conflit qu'une force de représailles obéissant à la logique escalatoire du tout ou rien. En revanche, une stratégie de dissuasion par interdiction conventionnelle se traduit par un coût élevé de mise en place, notamment dans sa composante terrestre[97]. Tout dépend évidemment des moyens adverses et du rapport de force, mais il semble clair qu'en Europe de l'Est aujourd'hui face à la Russie, comme en Europe centrale jadis face à l'Union soviétique, seules des forces lourdes (arme blindée-cavalerie, artillerie, infanterie mécanisée) et nombreuses seraient à même de prévenir une agression de ce type[98].

Par ailleurs, parce qu'elle s'approche davantage d'une logique d'emploi, la dissuasion par déni n'est pas sans risque. Il existe par exemple une ambiguïté quant à son usage qui peut aussi bien être défensif qu'offensif. S'il devait être interprété comme tel par la puissance que l'on cherche à dissuader, alors toute la manœuvre aura été contre-productive puisqu'elle apparaîtrait comme une provocation, c'est-à-dire une incitation à l'agression que l'on cherche justement à prévenir. C'est précisément contre ce « dilemme de sécurité[99] » que certains stratèges européens élaborèrent dans les années 1970 le concept de *non-offensive defense* qui visait à protéger l'Europe d'une invasion soviétique par des moyens non susceptibles d'être interprétés comme menaçants par Moscou. Tirant pleinement profit de la viscosité du domaine terrestre et du déséquilibre attaque-défense spécifique à ce milieu, cette approche reposait sur un dispositif terrestre fortement axé sur la défense de niveau opératif. Il reposait notamment sur de petites unités motorisées très mobiles dotées de mines et de missiles antichar destinées à harceler les divisions ennemies, ralentissant leur avance jusqu'à les

97. C'est afin d'échapper à ces coûts élevés que les États-Unis avaient développé au cours de la guerre froide des armes nucléaires tactiques, déployées par milliers en Europe jusqu'à leur retrait, survenu au cours des années 1990. Aujourd'hui, seuls la Russie et le Pakistan équipent leurs forces terrestres d'armes nucléaires tactiques.

98. D. Shlapak et M. Johnson, *Reinforcing Deterrence on NATO's Eastern Flank*, *op. cit.*, p. 26.

99. J. Herz, « Idealist Internationalism and the Security Dilemma », *World Politics*, vol. 2, n° 2, 1950, p. 157.

immobiliser[100]. Ce modèle, inspiré des systèmes de défense des pays neutres (Suisse, Finlande, Yougoslavie) semble aujourd'hui attirer certains pays de l'OTAN comme l'Estonie qui a procédé à la création d'une « ligue de défense » populaire armée de missiles antichars et formée à la défense territoriale[101].

Une telle approche ne saurait cependant fonctionner sans s'adosser à une dissuasion nucléaire par représailles dont la crédibilité se renforce au fur et à mesure que s'accroissent les moyens d'interdiction mis en place – à cet égard, une force d'interdiction constitue *de facto* un important *tripwire*. À l'inverse, une force d'interdiction sans capacité de représailles ne sera jamais pleinement dissuasive : un adversaire pourra toujours espérer relever le défi et parvenir à ses gains. Ce fut par exemple le cas lors de la guerre du Kippour en 1973. La supériorité conventionnelle démontrée par Israël lors du précédent conflit – la guerre des Six Jours en 1967 – l'avait conduit à se croire à l'abri d'une attaque de ses voisins arabes, confiant dans sa capacité à les persuader qu'une agression serait vaine. Ces derniers n'auront pourtant pas été dissuadés, soit parce qu'ils n'étaient pas convaincus du rapport de force, soit parce qu'ils cherchaient autre chose que la victoire[102].

Quels que soient les mérites et la complémentarité de la dissuasion par interdiction avec une approche par représailles, la France récuse à ce jour formellement l'idée d'une dissuasion autre que nucléaire. Néanmoins, des études ont été menées dans le cadre de la réintégration du commandement intégré de l'OTAN, visant à se rapprocher du Concept stratégique de l'Alliance adopté en 2010 et selon lequel la dissuasion s'articule « autour d'une combinaison appropriée de capacités conventionnelles et nucléaires[103] ». L'état-major des armées a ainsi amorcé en 2012 une réflexion sur le concept « d'intimidation stratégique » présentée comme « une forme de dissuasion de l'adversaire excluant tout recours aux armes nucléaires[104] ».

L'intimidation stratégique se présente en fait comme l'un des modes d'action possibles de la fonction prévention[105]. Si elle partage avec la

100. G. Brossollet, *Essai sur la non-bataille*, Paris, Belin, 1975 ; lire aussi J. Henrotin, *Techno-guérilla et guerre hybride : le pire des deux mondes*, Paris, Nuvis, 2014, p. 67-81.
101. A. Vosman et M. Petersson, « European Defense Planning and the Ukraine Crisis: Two Contrasting Views », *Focus stratégique*, n° 58, juin, 2015, p. 14, disponible sur : www.ifri.org.
102. M. I. Handel, « The Yom Kippur War and the Inevitability of Surprise », *International Studies Quarterly*, vol. 21, n° 3, 1977, p. 461-502.
103. Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'OTAN, adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne le 20 janvier 2010.
104. RDIA-006, Intimidation stratégique, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, Paris, 2012, p. 9.
105. RDIA-2014/001, Contribution des armées à la prévention des crises extérieures, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, Paris, 2012, p. 26.

dissuasion le fait qu'elle cherche à empêcher l'éclatement d'un conflit armé, la prévention s'étend bien au-delà des intérêts vitaux pour inclure la préservation d'intérêts limités tels que le maintien de la stabilité d'une zone donnée ou encore le respect de normes internationales. L'intimidation est sans doute la forme la plus agressive de prévention des crises en ce qu'elle repose, comme la dissuasion, sur le mécanisme de la menace. Contrairement à la dissuasion en revanche, il ne s'agit pas de menace d'action défensive ou de représailles, mais d'une menace d'action offensive, c'est-à-dire d'une d'intervention. Les critères de crédibilité opérationnelle convergent alors avec les aptitudes afférentes à la fonction intervention : les forces terrestres y occupent assez logiquement une place proportionnelle au rôle qu'elles auraient à jouer en cas d'intervention effective.

Tout comme dans une manœuvre de dissuasion, la crédibilité d'une tentative d'intimidation ne se limite pas à la seule capacité opérationnelle à mettre une menace à exécution. Elle exige également une démonstration de volonté politique et sa compréhension par l'adversaire. Pour ce faire, l'intimidation stratégique peut, outre des moyens politico-diplomatiques, procéder à des gesticulations militaires signalant la réalité de la menace. Là encore, la persistance inhérente au caractère des forces terrestres permet d'envoyer un signal de détermination politique maximale. Si la France a rarement eu recours à ce type d'avertissements, la Russie en a fait un usage pour le moins efficace lors de la crise ukrainienne. Ainsi, lorsque l'Ukraine lança en 2015 son « opération antiterroriste » de reconquête des provinces séparatistes de Donetsk et Louhansk, Moscou procéda à des exercices de grande ampleur ainsi qu'au déploiement de forces terrestres aux frontières ukrainiennes, obtenant finalement à force de menaces la mise à terme de l'opération[106].

L'intimidation stratégique n'est pas la seule contribution possible des forces terrestres à la fonction prévention. Les deux autres modes d'action envisagés sont « l'assistance » et « la présence[107]. » La présence renvoie au dispositif des forces pré-positionnées ou pré-déployées comme la France en dispose actuellement au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti et aux Émirats Arabes Unis. Comme nous l'avons déjà vu, ce dispositif s'est révélé un atout précieux lors des récentes interventions telles qu'au Mali ou en Centrafrique (*cf. supra*). Grâce à ses bases opérationnelles avancées (BOA), la présence renforce la crédibilité opérationnelle d'une intervention éventuelle et contribue donc à la possibilité d'une intimidation stratégique. Mais ces forces de présence jouent également un rôle plus positif en faveur

106. R. R. Anderson, P. J. Ellis, A. M. Paz, *et al.*, *Strategic Landpower and a Resurgent Russia: An Operational Approach to Deterrence*, Carlisle, Strategic Studies Institute, 2016.
107. RDIA-2014/001, Contribution des armées à la prévention, *op. cit.*, p. 24-25.

de la stabilité régionale et internationale : mises en place en application d'accords de défense, elles contribuent à garantir la sécurité des pays dans lesquels elles sont déployées, à renforcer la confiance et les partenariats privilégiés qui structurent la diplomatie de défense, moteur à part entière de la stratégie de prévention des crises.

Par ailleurs, la plupart de ces forces de présence disposent également de pôles opérationnels de coopération (POC) à vocation régionale et qui s'impliquent dans des missions d'assistance opérationnelle rayonnant bien au-delà du seul pays d'accueil à l'image des POC de Dakar et de Libreville qui pratiquent l'entraînement des armées partenaires, développent le conseil et le *mentoring*, voire l'accompagnement en opération. À cette coopération opérationnelle s'ajoute une coopération structurelle qui vise à accompagner la montée en gamme des armées partenaires *via* la mise en place de coopérants auprès des hautes autorités, la formation des cadres militaires et des élites locales et leur sensibilisation à des problématiques important à la prévention des conflits (maintien de la paix, respect de l'état de droit, aide à la sécurité publique, etc.). La France n'est évidemment pas la seule à s'engager dans cet effort alors même que la coopération devient un critère essentiel du rayonnement de l'influence internationale[108].

En 2017, sur les 4 000 militaires français déployés au titre des forces de présence, plus de 60 % provenaient des forces terrestres, une proportion qui devient écrasante si l'on se limite aux forces impliquées dans les missions d'assistance militaire[109]. Cette coloration terrestre n'est pas spécifique à la France. Ainsi les États-Unis ont également pris en compte la dimension avant tout terrestre des missions d'assistance. S'inspirant du réseau global de partenaires animé par la communauté américaine des forces spéciales, l'US Army a décidé en 2014 de procéder à la création d'un *Global Landpower Network* englobant l'ensemble des activités d'assistance et de coopération militaire des forces terrestres américaines à travers le monde, une initiative sans équivalence dans les autres domaines[110].

Deux facteurs expliquent le tropisme terrestre des missions d'assistance. D'une part, les pays bénéficiaires disposent généralement de ressources budgétaires limitées qui ne leur permettent pas d'allouer d'importants moyens à leurs forces aériennes et, le cas échéant, navales[111]. Ces dernières apparaissent bien souvent comme un luxe inutile au regard des menaces

108. A. Lebœuf, « Coopérer avec les armées africaines », *Focus stratégique*, n° 76, Ifri, octobre 2017, disponible sur : www.ifri.org.
109. Entretien avec un officier de l'état-major de l'armée de Terre, Paris, 19 novembre 2017.
110. T. Szayana *et al.*, *The Global Landpower Network: Recommendations for Strengthening Army Engagement*, Santa Monica, RAND Corporation, octobre 2017.
111. J. Gordon IV et J. Matsumura, *The Army's Role in Overcoming Anti-Access and Area Denial Challenges*, Santa Monica, RAND Corporation, 2013, p. 22.

qui pèsent sur ces pays et qui relèvent le plus souvent du domaine de la sécurité intérieure. Le caractère premier et tout bonnement fondamental du domaine terrestre – qui inclut ici les forces de sécurité intérieure – est encore une évidence pour la majorité des armées dans le monde, orientant ainsi de fait la coopération militaire vers les organismes les plus à même de les assister, à savoir les forces terrestres.

La seconde raison pour laquelle les forces terrestres jouent un rôle si privilégié dans la fonction d'assistance militaire tient à la moindre dépendance de celles-ci au facteur matériel (*cf. supra*). La technicité du savoir-faire lié par exemple aux armées de l'Air est telle qu'il dépend beaucoup plus étroitement des systèmes en dotation par chacun : il sera ainsi plus difficile pour un mécanicien *Rafale* d'instruire un partenaire travaillant sur MiG-29 qu'à un instructeur du Train ou du Génie de former son homologue étranger.

Citons enfin, le rôle de la camaraderie, voire de la fraternité d'armes, spécifique à l'accompagnement au combat – une mission d'assistance militaire opérationnelle jusqu'à présent réservée aux forces terrestres – dans le développement des liens personnels et d'empathie mutuelle si nécessaires à la bonne coopération. La doctrine, de même que les travaux de psychologie sociale et de management, identifient l'importance de « la connaissance et de la compréhension des forces assistées et de leur environnement humain, [ainsi que] l'adaptation du savoir-être et du savoir-faire aux forces locales[112] ». Parce que les forces terrestres sont les plus directement associées aux populations locales parmi lesquelles elles vivent et combattent, parce que le domaine terrestre est le biotope naturel de l'homme et de ses cultures, il est logique que ce soit à travers ce milieu que s'exercent en priorité les missions d'assistance au sein de la fonction prévention.

Protéger et anticiper

De toutes les fonctions stratégiques, la protection est sans doute la plus fondamentale incombant aux forces terrestres : c'est après tout le rôle premier que de défendre le sol de la patrie lorsqu'elle est menacée. Aussi le premier *Livre blanc* de 1972 estimait-il que « la défense du territoire s'entend d'abord sur terre[113] ». L'expression la plus évidente en est le concept de défense opérationnelle du territoire (DOT), dont la notion remonte à l'immédiat après-guerre et qui vise non seulement à protéger le

112. DIA, 3.4.5.1, Assistance militaire opérationnelle à une force étrangère, Paris, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, 2011, p. 27 ; lire aussi par exemple A. Logan-Terry et R. R. Damari, « Key Culture-General Interactional Skills for Military Personnel », *Procedia Manufacturing*, 2015, vol. 3, p. 3990-3997.
113. *Livre Blanc sur la Défense nationale*, tome 1, Paris, s.n., 1972, p. 14.

pays contre une invasion étrangère mais aussi contre un éventuel ennemi intérieur, infiltré ou insurgé[114]. Parce qu'elle envisageait la possibilité d'un échec de la dissuasion, la DOT s'est vue cependant progressivement reléguée au second rang, confiée à partir de 1984 à la gendarmerie nationale dans une optique de maintien de l'ordre en cas de crise.

La fin de la guerre froide voit la disparition de toute menace imminente aux frontières du territoire national. S'il confirme la fonction protection au rang des grandes missions de la stratégie de défense française, le *Livre blanc* de 1994 n'évoque pour seule menace que « la prolifération des armes de destruction massive nucléaires, biologiques, chimiques, associées ou non à des vecteurs balistiques[115] », ouvrant ainsi la réflexion sur les systèmes de défense antimissiles et de défense aérienne élargie. De cette conception naissent les deux postures permanentes de sûreté aérienne et de sauvegarde maritime assurant la protection des approches du territoire national *via* les espaces communs et qui persistent jusqu'à aujourd'hui.

Tout au long des années 1990 et 2000, la fonction protection disparaît pratiquement de l'horizon stratégique des forces terrestres à l'exception de missions ponctuelles de sécurisation de grands évènements et d'aide à la sécurité civile. Un sort particulier doit cependant être réservé à l'outre-mer où les armées, et singulièrement les forces terrestres – plus de 50 % des 7 000 hommes déployés dans ces territoires – assurent une présence permanente de l'État dans ces zones parfois reculées et peu peuplées (4 % des Français) mais qui n'en représentent pas moins de 18 % du territoire et 96 % de ses zones économiques exclusives. Alors que l'administration civile peine parfois à se manifester, les forces terrestres y entretiennent le lien armée-nation, en s'impliquant dans l'aide à l'action de l'État dont l'un des exemples les plus évocateurs est le Service militaire adapté[116].

En métropole, la montée en puissance de la menace terroriste à la suite des vagues d'attentats de 1986, 1995, et surtout à partir du contexte post-11 septembre 2001 va donner l'occasion aux forces terrestres de contribuer au dispositif interministériel Vigipirate à hauteur d'effectifs modérés (autour d'un millier d'hommes) mais assez visibles dans l'espace public (gares, sites touristiques). Le déclenchement de l'opération Sentinelle au lendemain des attentats de janvier 2015 va profondément changer le portage et la place de cette fonction protection dans les missions des forces terrestres. Alors que le pays entre dans une séquence dramatique

114. É. Tenenbaum, « La Sentinelle égarée ? L'armée de Terre face au terrorisme », *Focus stratégique*, n° 68, Ifri, juin 2016, p. 15, disponible sur : www.ifri.org.
115. *Livre Blanc sur la Défense*, Paris, La Documentation française, 1994, p. 62.
116. « Les forces de souveraineté outre-mer et le SMA », Paris, Ministère des Outre-Mers, 7 novembre 2016, disponible à l'adresse : www.outre-mer.gouv.fr.

qui ébranle la cohésion nationale, le déploiement en 72 heures de 10 000 soldats des forces terrestres, ainsi que le prévoyait le « contrat protection » défini par le *Livre blanc* de 2013, rétablit la mission protection au premier rang des priorités de la politique de défense française.

Même si des dispositifs similaires ont été déployés en Belgique, en Italie et au Royaume-Uni, ils n'ont pas pour l'heure été aussi spectaculaires et durables. En effet, l'inscription dès le printemps 2015 de cette opération dans la durée face à une menace sans fin apparente, a conduit à adapter le dispositif et pour l'armée de Terre à disposer de ressources supplémentaires dans un contexte de tensions budgétaires. Ce réinvestissement de la fonction protection s'est traduit par l'élaboration d'une nouvelle « posture de protection terrestre[117] » reprenant pleinement sa place au côté des postures permanentes associées aux espaces communs. Contrairement à la Marine et à l'armée de l'Air cependant, l'armée de Terre n'a pas sur le territoire national le statut de primo-intervenant : elle demeure en droit une force de troisième catégorie, réquisitionnée par l'autorité civile destinée à suppléer les forces de sécurité intérieure (première et deuxième catégories) suivant le principe dit des « 4i », c'est-à-dire dans les situations où celles-ci seraient « indisponibles, insuffisantes, inexistantes ou inadaptées. » En réalité, ce ne sont pas tant quatre choix que deux, entre une logique quantitative d'une part (indisponibles, insuffisantes, inexistantes), et une logique qualitative ou logique de posture d'autre part (inadaptées).

C'est cette logique de posture qui a généralement été mise en avant dans l'argumentaire politique justifiant le rôle des forces terrestres, et tout particulièrement leur image « rassurante[118] » auprès de la population. Ainsi au soir du 13 novembre, l'arrivée rue de Charonne d'un groupe de combat *Sentinelle*, groupé, équipé et en armes, a eu une très forte impression sur la population, les policiers et les sauveteurs. Une fois encore, tout comme dans les fonctions intervention, dissuasion ou prévention, la présence de troupes au sol atteste de la plus grande détermination politique du gouvernement, l'acceptation du risque et la persistance du *contrôle*.

Cette fonction psychologique ne s'adresse pas uniquement à la population mais vise également les terroristes. Les autorités comptent ainsi sur un « effet dissuasif[119] » qui s'est plus ou moins vérifié les premiers

117. *Conditions d'emploi des armées lorsqu'elles interviennent sur le territoire national pour protéger la population*, Rapport au Parlement, Paris, Ministère de la Défense, 2016, p. 35.
118. « Déclaration du Gouvernement et débat sur le rapport au Parlement relatif aux conditions d'emploi des forces armées sur le territoire national pour protéger la population », compte rendu intégral, Paris, Assemblée nationale, 16 mars 2016.
119. O. Audibert Troin et C. Léonard, Rapport d'information sur la présence et l'emploi des forces armées sur le territoire national, Rapport n° 3864, Assemblée nationale, 22 juin 2016, p. 148.

temps de l'opération *Sentinelle* : à une exception près, les sites protégés n'ont subi aucune attaque en 2015 et 2016[120]. L'effet dissuasif semble cependant avoir fini par s'émousser puis qu'au cours de l'année 2017, les six principaux attentats terroristes ont eu lieu sur des sites protégés par les militaires de Sentinelle ou par des fonctionnaires de la police nationale, et dans quatre de ces cas, les forces de l'ordre constituaient même la cible principale[121]. Si dans chacune de ces situations les soldats de l'opération se sont montrés exemplaires, force est de constater que la vertu dissuasive n'a plus rien d'évident – poussant même certains à adopter l'idée d'une fonction « paratonnerre » qui n'a rien d'enviable, ni même d'intellectuellement satisfaisant du point de vue de la fonction protection[122].

Outre leurs attributs « anxiolytique[123] » et dissuasif, les forces terrestres disposent aussi de capacités opérationnelles spécifiques absentes ou faiblement présentes chez les forces de sécurité intérieure qui peuvent justifier leur emploi au titre de la fonction protection du territoire national. On citera en premier lieu les aptitudes liées à certains milieux physiques. Tout comme dans les milieux aériens et maritimes où l'armée de l'Air et la Marine sont les seules à disposer des moyens d'assurer la protection du territoire, certains milieux terrestres comme la forêt équatoriale ou la très haute montagne peuvent constituer des niches capacitaires où les forces terrestres disposent de moyens uniques. L'opération *Harpie* qui orchestre depuis 2002 la lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane est l'occasion pour l'armée de Terre de venir en aide à la Gendarmerie nationale et lui permettre de maintenir l'ordre public dans des zones de forêt dense, inaccessibles à des forces classiques de sécurité intérieure.

Une seconde catégorie capacitaire est l'ensemble des aptitudes liées au combat, qu'il s'agisse de la capacité d'agression (combat d'infanterie, tirs indirects), de mobilité sous le feu (combat sous blindage dont la capacité chez les forces de sécurité intérieure se limite au seul Groupement blindé de la Gendarmerie mobile), d'aéromobilité (seuls une cinquantaine d'hélicoptères sont aujourd'hui en dotation dans les forces aériennes de la gendarmerie nationale), ainsi dans une certaine mesure que les capacités d'action en environnement nucléaire, radiologique, bactériologique ou

120. Les deux exceptions seraient les tentatives d'attaque à l'arme blanche à Nice en février 2015 et à la voiture bélier à Valence en janvier 2016.

121. Les attentats évoqués sont l'attaque au Carrousel du Louvre (3 février), l'attaque à l'aéroport de Paris-Orly (18 mars), l'attentat sur les Champs-Élysées (20 avril), l'attaque à Notre-Dame de Paris (6 juin), l'attaque de Levallois-Perret (9 août), et enfin l'attaque à la gare de Marseille Saint-Charles (1er octobre).

122. B. Chéron, « 'L'opération Sentinelle est un paratonnerre qui attire la foudre' », propos recueilli par J. Guisnel, *Le Point*, 27 mars 2017.

123. M. Goya, « L'armée comme anxiolytique », *La Voie de l'épée*, 24 mai 2015, disponible sur : lavoiedelepee.blogspot.fr.

chimique[124]. De fait, aucune de ces capacités n'est aujourd'hui employée dans le cadre des missions intérieures. Ainsi que l'affirmait le général Denis Favier, Directeur général de la Gendarmerie nationale, « les forces de sécurité intérieure ne sont pas en difficulté. […] Nous ne sommes pas face à une rupture stratégique – que serait par exemple la présence de Daech sur le territoire et l'impossibilité pour nous d'y manœuvrer[125]. » En l'état de la menace actuelle, l'armée de Terre reste donc une force en réserve n'ayant pas vocation à intervenir à moins d'une dégradation radicale de la situation sécuritaire ; elles demeurent à ce titre l'*ultima ratio*, un dernier recours qui se doit d'être prêt, mais que l'on ne saurait banaliser.

Deux autres capacités sont également parfois évoquées au titre des contributions possibles des forces armées à la fonction protection : il s'agit du renseignement et de la planification. Ces dernières dépendent dans une large mesure de la cinquième grande fonction stratégique, « connaissance et anticipation » dont on comprend aisément le lien étroit qu'elle entretient avec les fonctions protection et prévention qui exigent, dans un monde de plus en plus interconnecté et globalisé, de solides capacités en matière de d'alerte avancée et de détection des signaux faibles. Sur le territoire national, et contrairement aux forces navales et aériennes qui disposent de tels moyens, les forces terrestres demeurent néanmoins assez marginales.

Le renseignement, qui est évidemment central dans la lutte contre le terrorisme dès lors que cette menace est essentiellement clandestine, reste catégoriquement interdit aux forces terrestres autrement que sous forme d'informations remontées du terrain sans effort d'orientation préalable. Les états-majors de l'Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) n'ont pas de lien organique avec les agences du renseignement intérieur et la coordination, si elle a lieu (cellule Allat, et désormais centre national de contre-terrorisme auprès du coordinateur national du renseignement[126]), se fait à un échelon bien supérieur à celui des forces terrestres, et, pour l'essentiel, ne leur profite pas réellement.

Dépourvues de renseignement sur le territoire national – exception faite de la Direction de la sécurité et du renseignement de la défense, mais qui se limite aux intérêts immédiats du personnel et des emprises militaires – les forces terrestres seraient bien en peine de participer à la planification. Cette aptitude serait pourtant sans aucun doute profitable aux forces de sécurité intérieure auxquelles une mobilisation quasi permanente et une « culture

124. DFT NRBC 3.8.02/20.002, Doctrine d'emploi de la défense NRBC spécialisée des forces terrestres sur le territoire national, Parise, Centre de doctrine et d'emploi des forces, 12 avril 2012.
125. « Audition du général Denis Favier, DGGN », *loc. cit.*, p. 3.
126. S. Seelow, N. Guibert et E. Vincent, « Antiterrorisme : les missions de la "task force" de Macron se précisent », *Le Monde*, 30 septembre 2017.

de l'immédiateté[127] » ne laissent que peu l'occasion de se prêter à l'exercice de la planification. À l'exception de l'opération *Harpie* en Guyane qui a donné lieu à la création d'un état-major interministériel parvenu avec beaucoup de succès à assurer une planification partagée, il n'existe pas de chaîne de commandement unique sur le territoire national[128].

Sur les théâtres extérieurs en revanche, les forces terrestres contribuent pleinement à la fonction connaissance et anticipation. De par leur présence au sol et leur imbrication avec les populations locales, elles sont mieux que quiconque aptes à déployer un Réseau de renseignement d'origine humaine (ROHUM), seul à même de pallier le déficit des capteurs techniques face aux stratégies de dématérialisation des moyens de communication employés par certains adversaires hybrides ou irréguliers. Les engagements récents dans les guerres irrégulières ont montré l'importance primordiale du « renseignement d'ambiance » pour l'analyse stratégique et la manière dont ce dernier ne peut être recueilli qu'avec des forces terrestres au contact des populations[129]. L'idée selon laquelle « chaque soldat est un capteur[130] » a atteint une nouvelle dimension avec la numérisation et la fusion de données qui permet un dialogue en temps quasi-réel entre les niveaux tactique et stratégique, à l'instar du Système d'analyse et d'exploitation du renseignement (SAER) de l'armée de Terre[131].

Les forces terrestres françaises disposent par ailleurs d'unités spécialisées dans le renseignement, concentrées depuis la mise en place du nouveau modèle « Au Contact » dans le commandement Renseignement qui prend la suite de la brigade Renseignement créée en 1993. Parmi ces unités spécialisées, citons notamment le 44e régiment de transmission, dédié principalement aux interceptions électromagnétiques d'intérêt stratégique. Il faut également ajouter le 13e régiment de dragons parachutistes, dépendant du commandement des opérations spéciales et dont l'action, bien que se situant au niveau interarmées, est de fournir du renseignement stratégique depuis le domaine terrestre. Les forces pré-positionnées à l'étranger constituent enfin un poste d'observation privilégié pour les ensembles régionaux sur lesquels ils exercent leur influence.

127. Entretien avec un officier de police, SGZDS, Paris, 23 février 2016.
128. *Conditions d'emploi des armées*, *op. cit.*, p. 61.
129. M. T. Flynn, M. Pottinger et P. D. Batchelor, *Fixing Intel: A Blueprint for Making Intelligence Relevant in Afghanistan,* Washington D.C., Center for New American Security, janvier 2010.
130. Association of the United States Army, « ES2: Every Soldier is a Sensor », discussion paper, août 2004.
131. Sur tous ces points, lire J. Henrotin, « Les mutations du renseignement militaire. Dissiper le brouillard de la guerre ? », *Focus stratégique*, n° 71, Ifri, janvier 2017, p. 25 et suiv., disponible sur : www.ifri.org.

Ce passage en revue des contributions possibles des forces terrestres aux cinq grandes fonctions stratégiques définies par la politique de défense et de sécurité nationale française aura ainsi mis en exergue deux constats. D'une part l'étroite interdépendance entre ces fonctions : l'intervention contribue à la crédibilité de la dissuasion en démontrant la détermination et la capacité opérationnelle à mettre les menaces à exécution, la dissuasion joue sa part dans la prévention des conflits de même que dans la protection du territoire national, quant à la connaissance et à l'anticipation, elles bénéficient naturellement à l'ensemble de l'édifice.

Il apparaît d'autre part que les forces terrestres demeurent essentielles à la mise en œuvre de chacune de ces cinq fonctions. Si leur rôle varie selon les circonstances et les objectifs, il n'est pas de fonction stratégique qui ne puisse se passer *a priori* du domaine terrestre sans sacrifier à l'un des principes de la guerre : la liberté d'action, l'économie des moyens et la concentration des efforts. C'est cette pertinence stratégique qui doit aiguiller les arbitrages capacitaires et présider à la définition du modèle d'armée destiné à garantir la maîtrise de ce domaine essentiel.

Quelle stratégie pour les forces terrestres ?

Si les forces terrestres ont pour ainsi dire toujours été présentes au sein des appareils militaires à travers le monde, leur format et la place qui leur était dévolue ont en revanche considérablement varié. Compte tenu des qualités spécifiques au domaine et des aptitudes contribuant de façon déterminante à la mise en œuvre des fonctions stratégiques, il semble possible de jeter les bases d'une stratégie des forces terrestres qui tire le meilleur parti des capacités les plus à même de répondre aux besoins du politique. Dans cette perspective, il convient de s'interroger sur le juste modèle d'armée capable de couvrir le plus large spectre des menaces et des missions potentielles. Ce recalibrage capacitaire implique aussi une prise en compte des nouveaux défis stratégiques et tout particulièrement du phénomène de contestation croissante des espaces communs, une évolution majeure qui est d'ores et déjà en passe de radicalement transformer les rôles de chacun au sein d'un combat multi-domaine.

Le dilemme des modèles d'armée

La notion de modèle ou de format d'armée renvoie à la place et au rôle dévolu à chaque structure de force au sein d'un appareil militaire. La *Revue stratégique* française de 2017 fixe comme premier objectif de la politique de défense la mise en œuvre d'un « modèle complet et équilibré capable d'agir sur tout le spectre[132] ». Il convient à cet égard de distinguer le spectre capacitaire – allant des moyens d'action les plus rudimentaires aux systèmes d'armes les plus complexes – du spectre de la conflictualité – qui s'étend pour sa part entre la simple compétition pacifique à la guerre totale. Ainsi les missions de dissuasion nucléaire se situent tout en haut du spectre capacitaire puisqu'elles supposent la manipulation d'armes extrêmement sophistiquées et au pouvoir dévastateur ; mais elles se placent relativement bas dans le spectre de la conflictualité, puisqu'elles interviennent en-deçà du seuil de la violence physique.

Le modèle d'armée se préoccupe avant tout du spectre capacitaire. À l'une de ses extrémités se trouvent les forces et les systèmes d'armes les plus complexes. On y trouve une prédominance des espaces communs,

132. *Revue stratégique*, *op. cit.*, p. 78.

dont la nature même implique une forte dépendance à la technologie. Pour autant, les forces terrestres, on l'a vu, n'en jouent pas moins un rôle crucial dès lors qu'une persistance et/ou un contrôle au sol sont nécessaires. Dans le haut du spectre, deux principes semblent dominer les capacités terrestres requises : la puissance d'agression et la survivabilité. Ces deux faces d'une même pièce reflètent assez logiquement dans cette portion du spectre la dualité attaque/défense inhérente à l'art de la guerre.

Du côté de la puissance d'agression se trouvent évidemment les attributs de la puissance de feu, qu'il s'agisse de sa puissance explosive à proprement parler, ou de sa portée et de sa précision, désignant ainsi en priorité l'artillerie lourde et les armes collectives. Il faut y ajouter les capacités d'agression dans le champ immatériel, et notamment en matière de guerre électronique et de cyber. La survivabilité renvoie à l'inverse à l'ensemble des capacités permettant de soutenir l'agression : la protection, et typiquement le blindage, a ainsi longtemps fait figure de critère central pour les capacités de haut du spectre. Toutefois des conceptions plus innovantes de la survivabilité invitent à prendre également d'autres critères tels que la mobilité, la discrétion ou encore la résilience informatique[133]. Étant une combinaison de ces deux principes – agression et survivabilité – il n'est pas surprenant que le char lourd ait longtemps figuré comme la capacité clé pour la domination du domaine terrestre dans le haut du spectre[134].

À l'autre extrémité du spectre capacitaire se trouvent des missions qui peuvent apparaître comme moins exigeantes sur le plan technologique mais dont l'expérience récente a montré qu'elles n'en demandaient pas moins des aptitudes spécifiques. La lutte contre les adversaires irréguliers, menace évanescente et bien souvent clandestine, s'est ainsi révélée particulièrement exigeante en matière de renseignement et de mobilité. La neutralisation de l'adversaire ne dépend alors pas tant de la puissance d'agression que de la capacité à le localiser et à déployer les moyens de le détruire avant qu'il n'ait pris la fuite. Ces critères expliquent le rôle des forces légères (parachutistes, commandos) et de l'aéromobilité dans ce type de missions. En mode défensif, ce sont les capacités de stabilisation qui sont généralement les plus déterminantes : la formation des hommes, leur sensibilité culturelle et leur sens politique sont bien souvent les clés du succès.

Les grandes capacités des forces terrestres se trouvent ainsi réparties sur un spectre assez large et ne se recoupent que jusqu'à un certain point : l'infanterie, reine des batailles, demeure évidemment présente sur tout le

133. R. Hémez, « La survivabilité sur le champ de bataille : entre technologie et manœuvre », *Focus stratégique*, n° 72, Ifri, mars 2017, disponible sur : www.ifri.org.
134. A. d'Évry, « Les chars, un héritage intempestif ? », *Focus stratégique*, n° 53, Ifri, septembre 2014, disponible sur : www.ifri.org.

spectre, mais ses moyens et les compétences nécessaires varient beaucoup entre la patrouille débarquée en phase de stabilisation et l'emploi qui peut en être fait, motorisé et sous blindage, sur un champ de bataille à haute létalité[135]. Certes, des principes généraux de l'action terrestre traversent l'ensemble du spectre capacitaire. Dans son document « Action terrestre future », l'armée de Terre consigne sept facteurs de supériorité opérationnelle qui s'appliquent plus ou moins à toutes les capacités : la performance du commandement, la compréhension, la coopération, l'agilité, la masse, l'endurance, la force morale, l'influence[136]. La déclinaison capacitaire de ces facteurs varie cependant là aussi considérablement selon la mission.

La difficulté tient évidemment à couvrir « tout le spectre » des missions ainsi que l'exigeait encore récemment la *Revue stratégique*, compte tenu des spécificités capacitaires à chacune d'entre elles. Ce défi n'est pas nouveau : en 2001, la doctrine des forces terrestres américaines embrassait la notion de « full spectrum[137] » comme mantra et horizon capacitaire des forces terrestres. Les forces terrestres ont pris l'habitude de répondre par la division de leur modèle d'armée en sous-modèles cohérents et spécialisés. Ce fut le cas par exemple en France pendant les dernières années de la guerre froide avec une armée de Terre divisée entre une Force d'action rapide (FAR) vouée aux interventions de bas du spectre et une force continentale destinée à prémunir le pays contre l'hypothèse d'une invasion soviétique[138].

C'est pourtant ce modèle d'une « armée à deux vitesses » que l'armée de Terre cherchait à éviter à partir de la professionnalisation, en mettant l'accent sur une force unie, entièrement apte à la projection. Les différences n'en subsistaient pas moins, et la répartition par spécialisation réapparaissait dans le *Livre blanc* de 2013 qui proposait le « principe de différenciation des forces[139] » alors que les forces terrestres se divisaient en « brigades d'intervention » (à dominante légère et bas du spectre) et « brigades de décision » (à dominante lourde et haut du spectre), auxquelles s'ajoutaient deux « brigades médianes ». Le retour de l'échelon divisionnaire en 2016 avec le modèle « Au contact » réfutait à nouveau cette division des tâches en répartissant les deux brigades blindées dans chacune des deux divisions.

135. P. Chareyron, « Hoplites numériques. Le combat d'infanterie à l'âge de l'information », *Focus stratégique*, n° 30, Ifri, avril 2011, disponible sur : www.ifri.org.
136. *Action Terrestre Future*, Paris, État-major de l'armée de Terre, septembre 2016.
137. FM 3-0, *Operations*, Washington D.C., Department of the Army, 2001, par. 1-14.
138. J. Doise et M. Vaïsse, *Diplomatie et outil militaire*, Paris, Seuil, 2015.
139. *Livre Blanc*, *op. cit.*, p. 89.

Assumé ou non, le modèle d'armée par spécialisation exige, pour répondre efficacement à l'ensemble des menaces, de disposer de ressources suffisantes, non seulement en qualité mais aussi en quantité. Que vaut une capacité de haut du spectre, avec toute sa puissance et sa sophistication si elle ne résiste pas à l'attrition inhérente aux opérations conventionnelles d'ampleur ? Le problème se pose également pour le bas du spectre : nous avons déjà vu toutes les limites de l'empreinte légère et l'expérience démontre que les phases de stabilisation sont exigeantes en effectifs. De la masse dépend donc en partie l'endurance, l'influence sur le théâtre et même *in fine*, la force morale. Si la coopération et l'agilité peuvent un temps compenser cette absence de masse, une force ne peut longtemps compter assurer sa fonction stratégique si elle ne peut exercer elle-même les capacités qui permettent de la réaliser. Or, c'est justement ce modèle d'armée « échantillonnaire » que la France a bien longtemps pratiqué, « davantage conçu pour permettre au décideur politique de figurer en bonne place "autour de la table" que pour conduire en propre des actions sur tout le spectre des engagements[140] ».

Face à ces pratiques de saupoudrage capacitaire, il n'existe pas de panacée : soit l'adoption de ressources supplémentaires permet d'épaissir suffisamment le modèle d'armée, soit il faut renoncer à la polyvalence tant recherchée ou du moins faire son deuil de l'excellence sur toutes les portions du spectre. C'est en partie ce qu'il ressort de la dernière doctrine américaine *ADP 3-0, Operations* qui affirme sans ambages que « les opérations de combat de grande ampleur [*large-scale ground combat*] étant les plus exigeantes et les plus létales du spectre de la conflictualité, elles constituent le niveau de référence à partir duquel l'US Army doit être équipée et entraînée[141] ». Cette évolution notable, après de longues années vouées à la quête de polyvalence et de tentative d'adaptation aux guerres irrégulières, vient clore un chapitre important de l'histoire militaire américaine.

On pourra néanmoins s'interroger sur l'opportunité de délaisser ainsi à nouveau le « bas du spectre » – exactement comme les forces terrestres américaines l'avaient fait au lendemain de la guerre du Vietnam. S'il est incontestable que l'heure est aujourd'hui à une montée en gamme capacitaire (y compris parmi les plus irréguliers), l'histoire récente a démontré que la stabilisation ne pouvait impunément être considérée comme une variable d'ajustement de la fonction intervention sans peser

140. É. de Durand, « Quel format d'armée pour la France ? », *Politique étrangère*, vol. 2, n° 4, 2007, p. 729.
141. ADRP 3-0, *Operations*, Washington D.C., Department of the Army, 2017, par. 1-8. Prenant en compte ce choix, le manuel détaillé FM 3-0 se concentre par la suite sur les opérations conventionnelles d'ampleur.

sur la performance stratégique globale[142]. Il est vrai que l'US Army ne représente pas l'ensemble des forces terrestres américaines, et que l'implication continue du Corps des Marines d'une part et d'un commandement des opérations spéciales d'autre part dans les missions de bas du spectre lui permettent de se concentrer sur les opérations conventionnelles d'envergure.

Une telle répartition des tâches entre « plusieurs armées de terre » n'est évidemment pas à la portée d'un pays comme la France, aux ressources incomparablement plus modestes. Cette dernière ne peut se permettre de délaisser un pan du spectre par rapport à l'autre ; elle ne peut non plus se permettre d'en couvrir la totalité sous peine d'épuisement budgétaire. La solution réside peut-être dans l'adoption d'un modèle d'armé médian, solide sur l'essentiel, mais acceptant de dépendre de ses alliés aux extrémités du spectre – sans pour autant renoncer totalement à y opérer. Reste à savoir où placer le curseur ; pour ce faire, la planification de défense se doit de se nourrir de l'analyse prospective des enjeux stratégiques et de défis capacitaires à venir.

Répondre aux défis de l'avenir

La *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale* conduite sous l'égide du ministère des Armées en 2017 a clairement identifié un certain nombre d'évolutions qui constitueront autant de défis futurs pour les forces armées[143]. Ces conclusions concordent globalement avec celles de nombreux autres travaux de prospective stratégique sur l'avenir de l'environnement opérationnel à l'horizon 2035[144]. Deux tendances se dégagent : d'une part la montée en gamme de nos adversaires qui s'adosse à un vaste effet de rattrapage géopolitique et au rééquilibrage de l'économie mondiale, d'autre part la complexité croissante du champ de bataille due à la multiplication du nombre d'acteurs ainsi qu'aux capacités de ces derniers, offrant une grande variété de configurations, plus ou moins directes, pour les stratégies

142. D. Fitzgerald, *Learning to Forget: US Army Counterinsurgency Doctrine and Practice from Vietnam to Iraq*, Stanford, Stanford University Press, 2013 ; D. E. Johnson, *Doing What You Know: The United States and 250 Years of Irregular War*, Washington D.C., Center for Strategic and Budgetary Assessment, août 2017.
143. *Revue stratégique*, *op. cit.*,
144. M. O'Hanlon, *The Future of Land Warfare*, Washington D.C., Brookings Institution Press, 2015 ; K. Amerson et S. B. Meredith, « The Future Operating Environment 2050: Chaos, Complexity and Competition », *Small Wars Journal*, 2016 ; M. Gunzinger, B. Clark, D. Johnson et J. Sloman, *Force Planning in an Era of Great Powers Competition*, Washington D.C., Center for Strategic and Budgetary Assessment, 2017 ; D. MacGregor, « The Future of Ground Warfare », audition au Sénat, 15 mars 2017, disponible sur : www.armed-services.senate.gov.

d'agression – une problématique qualifiée de « gray zone[145] » par certains et que l'on retrouve sous le terme « d'ambiguïté » dans la *Revue stratégique*.

La montée en gamme des adversaires se vérifie sur l'ensemble du spectre capacitaire. En bas de l'échelle, le phénomène s'est manifesté dès 2006, lors de la guerre du Liban. La communauté stratégique avait alors été surprise par les capacités sophistiquées du Hezbollah libanais (missiles antichar, défense aérienne courte portée, durcissement des bases, etc.) qui prit en défaut les forces israéliennes, écartelées entre une armée de l'Air trop confiante en l'efficacité de ses frappes à distance et une armée de Terre encore calibrée sur un conflit de basse intensité dans les territoires palestiniens. Ainsi était née la problématique de la « guerre hybride[146] », concept qui allait faire florès par la suite et largement dépasser cette stricte définition capacitaire.

Alors que les exemples d'adversaires hybrides se sont d'ores et déjà multipliés et continueront vraisemblablement à le faire dans les années à venir, bénéficiant de soutiens étatiques (séparatistes du Donbass, milices houthies, forces de mobilisation populaire en Irak, etc.) ou non (Daech, Al-Qaïda, etc.), les forces terrestres demeurent en première ligne pour les affronter – notamment au regard de la capacité des premiers à se tenir hors de portée des domaines naval, aérien et même électromagnétique par des techniques de dissimulation, de dispersion et de durcissement. Israël l'a d'ailleurs bien compris qui, après son expérience libanaise a, dans ses opérations ultérieures menées à Gaza, systématiquement engagé ses forces terrestres dès le début des combats[147].

Face à des tels adversaires « durcis », les capacités terrestres les plus pertinentes ne manqueront pas d'être tirées vers le haut du spectre : la survivabilité devrait figurer au rang des priorités. La protection passive bien entendu, jouera tout son rôle avec l'essor des nouveaux blindages réactifs mais la résilience dépendra aussi des capacités renforçant la mobilité, la compréhension de la situation (alerte précoce, etc.), ainsi que les aptitudes à la dissimulation, au leurrage et à la déception. Malgré tous ces efforts, l'expérience récente de la bataille de Mossoul démontre aussi l'importance de la masse et de l'endurance pour faire face à des taux

145. M. J. Mazarr, *Mastering the Gray Zone: Understanding A Changing Era of Conflict*, Carlisle, Strategic Studies Institute, 2015 ; A. J. Echevarria, *Operating in the Gray Zone: An Alternative Paradigm for U.S. Military Strategy*, Carlisle, Strategic Studies Institute, 2016 ; N. Freier, *Outplayed: Regaining Strategic Initiative in the Gray Zone*, Carlisle, Strategic Studies Institute, 2016.
146. É. Tenenbaum, « Le piège de la guerre hybride », *Focus stratégique*, n° 63, Ifri, octobre 2015, disponible sur : www.ifri.org.
147. D. Johnson, *Hard Fighting*, *op. cit.*

d'attrition élevés[148]. À cet égard, une réflexion doit sans doute être engagée sur l'arbitrage coût-quantité vis-à-vis des matériels terrestres : face à une létalité élevée, la quantité devient une qualité en soi et rien ne sert de disposer de munitions guidées pour ses feux indirects si les stocks s'épuisent au bout de quelques jours ou semaines[149].

La prégnance de l'urbanisation – phénomène de masse et global qui devrait conduire à voir plus de 70 % des habitants de la planète résider en ville d'ici 2050 – a évidemment ses conséquences tactiques mais dont les résonnances ne manquent pas de portée stratégique. Face à un adversaire supérieur matériellement, les acteurs du bas du spectre ont désormais parfaitement compris l'intérêt du combat en zone urbaine, offrant maints masques de terrain, occasions de dissimulation et d'imbrication, poussant leurs adversaires aux tirs fratricides ou aux dommages collatéraux, et où les distances écrasées augmentent d'autant la létalité des attaques[150]. Dernière capacité terrestre que démontre une fois encore l'expérience des récentes batailles de Mossoul, d'Alep ou même de Marawi aux Philippines : le génie dont les opérations de bréchage sont devenues la condition nécessaire à toute progression au sol face à des obstacles battus par les feux[151].

Dans le haut du spectre également, la montée en gamme est indéniable. Les puissances de premier ordre comme la Chine et la Russie, mais aussi des États-nations aux moyens plus limités comme le Pakistan, l'Iran, l'Algérie, sans même évoquer des pays « amis » tels que la Turquie, l'Inde ou l'Arabie Saoudite, ont considérablement accru leurs capacités militaires surtout en matière de contestation des espaces communs, qui demeuraient jusqu'alors une chasse-gardée occidentale. Face à cet enjeu déjà évoqué du déni d'accès et de l'interdiction de zone, les forces terrestres peuvent offrir davantage que les missions qui leur sont généralement attribuées[152].

Le déni d'accès, on l'a vu, peut prendre beaucoup de formes différentes. La plus répandue, car la plus facile à mettre en œuvre est peut-être le déni d'accès diplomatique qui consiste à simplement refuser l'accès de son territoire à une armée étrangère qui souhaiterait s'en servir de base pour projeter. La situation s'est présentée pour les États-Unis en 2003 lorsque la Turquie s'est refusée à donner l'accès à son territoire pour lancer l'invasion

148. J. Spyer, « Lessons Learned as Mosul Operation Intensifies », *Jane's Intelligence Review*, 22 février 2017.
149. N. Guibert, « La gestion des munitions, un sujet de tension pour l'armée française », *Le Monde*, 4 novembre 2016, accessible à l'adresse : www.lemonde.fr ; sur ce point lire aussi C. Brustlein, « Maîtriser la puissance de feu. Un défi pour les forces terrestres », *Focus stratégique*, n° 61, Ifri, septembre 2015, disponible sur :
150. F. Chamaud et P. Santoni, *La Ville, ultime champ de bataille*, Paris, Éditions Pierre de Taillac, 2016.
151. LCL N., « Immediate Lessons from the Battle of Mosul », Australian Army, 25 juin 2017.
152. M. Gunzinger *et al.*, *Force Planning in an Era of Great Powers Competition, op. cit.*, p. 12.

de l'Irak. La pratique de la coopération de défense – une activité dans laquelle les forces terrestres jouent le rôle principal (*cf. supra*) – peut constituer un bon moyen de réduire ce risque *via* l'entretien d'une présence militaire permanente ou régulière, même mineure, qui contribue ainsi à maintenir le pays ouvert à une présence plus importante si nécessaire[153].

L'essentiel de la menace du déni d'accès demeure cependant d'ordre militaire. Face à l'interdiction de certains espaces clés permettant d'entrer sur le théâtre d'opérations, l'expérience récente a montré la grande utilité des forces de présence pré-déployées à proximité (*cf. supra*) et qui peuvent offrir aux forces terrestres, dans un premier temps tout du moins, une certaine autonomie vis-à-vis des moyens de projection navals ou aériens en plus de la réactivité initiale – garantie ultime contre les stratégies de fait accompli et de sanctuarisation agressive (*cf. supra*). Alors que les États-Unis avaient amorcé un retrait de leurs forces déployées outre-mer, la menace du déni d'accès les incite aujourd'hui à faire marche arrière et à remettre en avant le concept d'*overseas basing* dans des zones géographiques prédéfinies[154].

À mi-chemin entre le déni d'accès et l'interdiction de zone, la menace sur les bases aériennes et les infrastructures portuaires constitue un autre élément de contestation des espaces communs face auquel les forces terrestres peuvent apporter des solutions. Certes, les forces aériennes et navales disposent généralement de leur propre personnel de sécurisation au sol connu sous le nom de fusiliers – ces derniers, tout en ne faisant pas partie de l'armée de Terre répondent néanmoins à notre définition des forces terrestres dès lors qu'ils sont opérationnellement rattachés à ce milieu. Néanmoins, face à la prolifération de systèmes guidés courte portée de type G-RAMM (*Guided Rocket, Artillery and Mortar Munitions*), seules des forces terrestres, conventionnelles seront capables de manœuvrer et de sécuriser de vastes zones autour des bases aériennes ou navales[155]. En ce qui concerne la menace longue portée des missiles de croisière ou balistique en revanche, la réponse ne pourra venir que du durcissement des infrastructures ou du déploiement de systèmes sol-air, opérés par les forces terrestres tout autant que par les autres armées.

Enfin, se pose la question de l'apport potentiel des forces terrestres face aux stratégies d'interdiction de zone, et notamment la menace sol-air dont les moyens se sont considérablement accrus avec l'avènement d'une

153. J. Gordon IV et J. Matsumura, *The Army's Role in Overcoming Anti-Access, op. cit.*, p. 22.
154. M. J. Lostumbo *et al.*, *Overseas Basing of U.S. Military Forces: An Assessment of Relative Costs and Strategic Benefit*, Santa Monica, RAND Corporation, 2013.
155. C. Brustlein, É. de Durand, et É. Tenenbaum, *La Suprématie aérienne en péril : menaces et contre-stratégies à l'horizon 2030*, Paris, la Documentation française, 2014.

nouvelle génération de systèmes (dits *double-digit*) dont les performances mais surtout l'insertion dans un système de défense aérienne intégré font de redoutables adversaires tels que l'Occident n'en a pas connu depuis au moins la fin de la guerre du Vietnam. Alors que les pays européens et même les États-Unis ne sont qu'au début d'une reconstitution – bien nécessaire mais longtemps retardée – de leur capacité aéronavale de neutralisation des défenses aériennes ennemies (SEAD), deux options terrestres existent qui peuvent également contribuer à cette mission.

La première option consiste en l'application de feux terrestres dans la profondeur au moyen des systèmes tels que le MGM-140 *Army Tactical Missile System* ou le Lance-roquette unitaire (LRU) français dont la portée est supérieure à 70 km, soit davantage par exemple que la portée d'un SA-17 *Grizzly* (30-40 km) qui peut en revanche excéder la portée d'un kit AASM (seulement une vingtaine de kilomètres en vol basse altitude), principal moyen aujourd'hui employé par l'armée de l'Air française pour traiter la menace SAM. L'histoire militaire offre déjà des exemples d'une telle utilisation : ainsi lors de la guerre du Kippour en 1973, les systèmes sol-air égyptiens furent détruits (ou neutralisés, car mis à distance) par les feux indirects des Israéliens qui déployèrent sur la rive ouest du canal de Suez des obusier autotractés de 175 mm[156].

La seconde option terrestre contre les systèmes de défense aérienne intégrée repose sur l'infiltration de forces spéciales pour neutraliser, saboter ou détruire des batteries SAM, des lanceurs de missiles balistiques ou encore des infrastructures radar. Ce fut notamment le cas lors de la première guerre du Golfe lorsque dans la phase initiale de l'opération un raid nocturne des forces spéciales de l'US *Army* permit de localiser puis de neutraliser plusieurs radars irakiens d'alerte avancée, créant ainsi un couloir de pénétration, qui servit par la suite aux premiers vols d'attaque sur l'Irak[157]. Si les forces spéciales sont aujourd'hui considérées dans la plupart des appareils militaires occidentaux comme des moyens interarmées et non comme des forces terrestres à proprement parler, leur rattachement opérationnel au domaine terrestre, plus qu'à aucun autre, doit pousser les armées de Terre à ne pas abandonner cette « compétence fondamentale[158] ». On notera à cet égard avec intérêt la participation du *Special Operations Command* à l'initiative *Strategic Landpower*, au côté des *Marines* et de l'*Army*, preuve s'il en était besoin de l'ancrage au sol de cet outil, stratégique

156. J. Gordon IV et J. Matsumura, *The Army's Role in Overcoming Anti-Access, op. cit.*, p. 24.
157. A. Bin, R. Hill et A. Jones, *Desert Storm: A Forgotten War*, Westport, Praeger, 1998, p. 85-91.
158. C. T. Cleveland et S. L. Farris, « Special Operations: An Army Core Competency », *Army Magazine*, juin 2014, p. 25-28.

par définition, dont la pertinence ne devrait cesser de s'accroître sur tous les pans du spectre capacitaire.

Si les forces terrestres peuvent offrir des solutions face à la contestation des espaces communs, elles doivent aussi en tirer les conséquences pour leur propre sécurité. Alors que le ciel, la mer et le spectre électro-magnétique ne seront plus dominés par un seul acteur mais feront l'objet d'une bataille pour la supériorité du milieu, les troupes au sol devront être capables de manœuvrer sans l'aide de leurs appuis interarmées, occupés à combattre dans leur propre domaine. Cette transformation radicale impliquera une plus grande autonomie dans les appuis, notamment en matière d'appui-feu, d'appui à la mobilité et de moyens ISTAR, en particulier le processus de renseignement-ciblage, aujourd'hui largement monopolisé par les forces aériennes. Ces dernières devront accepter un partage des tâches de déconfliction, dans une plus grande confiance mutuelle et *via* des outils qui existent déjà mais qui demeurent insuffisamment accessibles aux forces terrestres, privant leurs feux indirects de réactivité et d'initiative[159].

Mais plus encore que l'autonomie dans les moyens offensifs, les forces terrestres devront aussi retrouver une certaine indépendance dans les moyens défensifs précédemment laissés aux appuis interarmées, voire tout simplement ignorés, faute de menace crédible. Tout comme la survivabilité face aux menaces terrestres deviendra une problématique majeure, il faut se préparer dans les années à venir à des investissements inédits dans la protection active et la défense sol-air basse couche, ainsi que la résilience en matière d'attaque cyber et électronique. Le choix fait par la France avec le programme *Scorpion* d'embrasser la numérisation des forces terrestres la place à l'avant de l'innovation technologique mais l'expose aussi tout particulièrement aux nouveaux risques de brouillage, d'intrusion voire de manipulation des systèmes d'information[160]. Une telle évolution des forces terrestres pourrait les conduire vers un « complexe reconnaissance-frappe-manœuvre-soutien[161] » tel qu'imaginé récemment par le stratège américain Douglas McGregor. Ce dernier envisage les forces terrestres futures manœuvrant comme des bulles de survivabilité, sous des espaces communs encore contestés, réalisant des frappes autonomes dans la profondeur du champ de bataille contre les centres opératifs de l'adversaire.

159. Entretien avec un officier de l'armée de Terre, Paris, 12 novembre 2017 ; voir aussi sur ce point É. Tenenbaum, « Entre ciel et terre : le débat air-sol et l'avenir de l'appui-feu », *op. cit.*, p. 43.
160. « Cyberrésilience des systèmes d'armes à l'horizon 2020/2025 », chaire Cyberdéfense Saint-Cyr, Compte-rendu du séminaire du 7 avril 2015, disponible sur : www.chaire-cyber.fr.
161. D. MacGregor, « The Future of Ground Warfare », *op. cit.*, p. 2.

Quel que soit le pan du spectre capacitaire sur lequel se manifeste la montée en gamme des adversaires, le phénomène semble donc contribuer, paradoxalement diraient certains, au renforcement du rôle stratégique des forces terrestres. Ces dernières ont de plus un avantage sur les milieux environnants : contrairement aux forces aériennes et navales, les armées de Terre n'ont jamais perdu l'habitude d'être contestées dans leur propre domaine. C'est le sens de la manœuvre, éternelle nécessité face à une adversaire toujours susceptible d'acquérir la supériorité, même si elle est locale et temporaire, qui n'a jamais quitté l'esprit du combattant au sol alors qu'elle a parfois été négligée ailleurs, où la suprématie était tenue pour acquise et où la guerre se résumait au ciblage, sans que ne s'exerce l'action réciproque, caractéristique fondamentale de la guerre.

Si déterminante que soit la montée en gamme des adversaires, elle ne constitue pas la seule évolution majeure de l'environnement opérationnel. Derrière ses allures de lieu commun, la complexité croissante du champ de bataille, déjà bien accrue depuis une vingtaine d'années, se poursuit et devrait atteindre demain une nouvelle phase déterminante pour les conflits armés. L'urbanisation accélérée, déjà évoquée plus haut, participe vivement de cette multiplication des « stries » qui occupent l'espace habité. Alors que les opérations pourront de moins en moins contourner les zones peuplées de civils, ainsi qu'elles le faisaient, avec plus ou moins de succès, depuis la Renaissance et l'élaboration du droit des gens, les armées doivent accepter le fait qu'elles continueront à évoluer parmi les populations[162].

Cette présence persistante des civils sur le champ de bataille pose bien sûr le problème de la discrimination entre combattants et non-combattants. Si les armées y ont pour l'instant répondu par le ciblage et la précision de la puissance de feu, les tactiques de dissimulation et d'imbrication stratégique montrent chaque jour que la discrimination ne peut se faire que depuis le sol. De plus, les forces terrestres répondent aussi au besoin grandissant de gestion des populations victimes de la guerre, qu'elles soient déplacées ou non, dans une perspective humanitaire et politique tout autant qu'à des fins stratégiques, de protection de la force et de sécurité des arrières. Ce fut par exemple le cas à Mossoul lorsqu'il s'est agi de distinguer les civils fuyant les combats des combattants de Daech cherchant à franchir les lignes pour monter des attaques sur les arrières[163]. Par-delà le seul théâtre d'opérations, la gestion des flux de réfugiés provoqués par les opérations est un problème qui ne saurait manquer de s'accroître dans un monde de plus en plus mobile et connecté. Les forces terrestres pourraient demain être

162. R. Smith, *The Utility of Force: The Art of War in the Modern World*, Londres, Penguin, 2006.
163. A. Kaval, R. Ourdan et H. Sallon, « De Mossoul à Rakka, les civils comptent leurs morts », *Le Monde*, 26 décembre 2017.

mobilisées pour prendre en charge une partie de la gestion de ces flux, que cela soit pour assurer leur sécurité ou pour lutter contre l'immigration irrégulière[164].

Cette capacité à discriminer les combattants ennemis se révèle aussi déterminante pour contrer certaines stratégies indirectes jouant sur l'ambiguïté, parfois abusivement baptisées « hybrides[165] », qui cherchent à se soustraire à la responsabilité d'une attribution sans ambages. L'exemple le plus répandu est évidemment celui des « petits hommes verts » en Crimée, portant l'uniforme russe mais dénué d'écusson permettant de les identifier formellement, qui se sont emparés en quelques heures des points clés de la péninsule. Ce n'est, une fois encore, qu'avec des forces terrestres, pratiquant le renseignement humain et le contact auprès des populations, qu'il sera possible d'exposer publiquement ces stratégies non revendiquées.

Au-delà de l'emploi de forces clandestines, de proxys et autres techniques de guerre non conventionnelle, l'exposition croissante du champ de bataille au panoptique des médias et des réseaux sociaux offre de nouvelles opportunités d'attaque dans la couche cognitive du domaine immatériel. La propagande et la guerre psychologique semblent aujourd'hui être entrées dans une nouvelle phase de développement stratégique, similaire à celle qu'avait engendrée jadis la naissance de la radiodiffusion sans fil, et, avant elle, les débuts de l'imprimé[166]. Même si les actions d'influence relèvent avant tout de la sphère politique et de l'action interministérielle, l'inscription durable des forces terrestres au plus près des populations – y compris sur le territoire national – en fait des outils proprement stratégiques dans la bataille des perceptions. De par le message de détermination politique qu'elles envoient, leur fonction de réassurance et leur capacité à engager les populations ainsi que les corps intermédiaires (*key-leader engagement*), les forces terrestres demeureront donc dans les années à venir les principaux outils de gestion de cette complexité.

La persistance, et même l'accentuation de la complexité du champ de bataille rappellent opportunément le caractère fondamentalement politique de la guerre et l'étroite imbrication entre domaine terrestre et « domaine humain » (*Human Domain*). Ce constat doit sonner comme une mise en garde contre toute tentation de chercher à trop « fluidifier » ou « lisser » ce milieu, au risque d'oublier ses caractéristiques fondamentales. On constate

164. RDIA-013, *Contribution des armées à la lutte contre l'immigration irrégulière*, Paris, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations, 5 juillet 2010.
165. Le glissement de sens entre l'hybridité capacitaire et l'hybridité stratégique, non revendiquée visant à se soustraire à la responsabilité politique en opérant sous le seuil de l'agression caractérisée a été étudié dans notre travail « Le piège de la guerre hybride », *op. cit.*
166. P. Villatoux, *La Guerre psychologique. Des origines à nos jours*, Sceaux, L'Esprit du livre, 2008 ; J. Ellul, *Histoire de la Propagande*, Paris, PUF, 1967.

à cet égard une tension qu'il s'agira de résoudre pour les forces terrestres, entre cette nécessité d'insertion auprès des populations et le renouveau des besoins de protection né de la montée en gamme des adversaires. Sans doute faudra-t-il à cet égard se méfier du retour éventuel du syndrome de la « bunkerisation » ou du « sous-marin urbain[167] », selon les termes d'un officier américain en Irak qui décrivait les déambulations de sa patrouille en *Humvee* au milieu des populations. Non seulement ce découplage réduit l'efficacité stratégique des forces terrestres, mais il est facteur d'insécurité puisqu'il les isole de leur principale source de renseignement.

L'un des grands enjeux de l'avenir sera donc de concilier ces dynamiques contradictoires entre un besoin de résilience et d'autonomie opérationnelle et une nécessité accrue d'interopérabilité et d'intégration digitale en vue d'un combat collaboratif. Cette gageure qui déterminera la pertinence stratégique d'une force armée devra refléter une nouvelle conception de l'art opératif que d'aucuns ont d'ores et déjà baptisé du nom de « combat multi-domaine. »

L'ère du combat « multi-domaine »

Alors que les dilemmes inhérents à l'élaboration d'un modèle d'armée cherchant à couvrir tout le spectre capacitaire se combinent à une évolution de l'environnement opérationnel qui remet en cause une partie des présupposés de l'art opératif tel que l'a connu et pratiqué l'Occident depuis la fin de la guerre froide (maîtrise des espaces communs et gestion de la complexité du champ de bataille), le temps est venu pour les forces terrestres de revoir en profondeur leur place dans les dispositifs interarmées et dans la stratégie de défense dans son ensemble. C'est entre autres l'ambition du concept de la « bataille multi-domaine[168] » officiellement adopté en décembre 2017 par l'US Army et le Corps des Marines qui, s'il demeure calibré pour l'appareil militaire américain, a aujourd'hui l'avantage de prendre en compte au sein d'un seul terme l'essentiel des défis opérationnels et stratégiques qui se posent aux forces terrestres.

La problématique de l'intégration interarmées est assurément aussi ancienne que le développement de la guerre dans plusieurs domaines. C'est au cours des années 1970 cependant, avec le développement de la première stratégie d'*offset* qu'est née l'idée de recourir à cette intégration pour produire une valeur opérationnelle supérieure à la somme des effets dans

167. Cité *in* D. Kilcullen, *The Accidental Guerrilla: Fighting Small Wars in the Midst of a Big One*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 136. Voir sur ce point, R. Hémez, « La survivabilité sur le champ de bataille », *op. cit.*, p. 36.

168. *Multi-Domain Battle: Evolution of Combined Arms for the 21st Century, 2025-2040*, Washington D.C., TRADOC/US Army, décembre 2017.

chacun des domaines. La doctrine *Airland Battle* publiée en 1982 proposait en l'occurrence de compenser l'infériorité des forces terrestres occidentales face aux divisions soviétiques par une manœuvre interarmées tirant le meilleur parti de l'avance américaine dans le domaine aérien. L'application de ce modèle lors de la guerre du Golfe et dans les opérations ultérieures a conféré une supériorité significative aux armées occidentales tout au long de la décennie 1990. Néanmoins, alors que les forces terrestres furent largement mobilisées au cours des années 2000 dans des opérations de stabilisation complexe, leurs adversaires potentiels ont tiré les leçons des opérations passées, se concentrant sur les moyens de contester la maîtrise des espaces communs si nécessaire au modèle occidental. Les adversaires d'aujourd'hui et *a fortiori* de demain fondent donc leur stratégie sur cette interdépendance interarmées qui avait fait la force des armées occidentales et qui pourrait demain constituer leur principale faiblesse.

Le combat multi-domaine propose de substituer à l'interdépendance un partenariat interarmées où chaque force appuie les autres à l'image de ce que réalise déjà le combat interarmes, au sein du domaine terrestre[169]. La différence avec l'enjeu habituel de l'intégration interarmées tient à ce que dans le combat multi-domaine, chaque domaine est effectivement contesté, et que l'intégration n'est plus un simple gage d'efficacité militaire comme elle l'a été jusqu'alors, mais bien de survie. Les forces terrestres ne sont dès lors plus seulement « consommatrices » d'appuis interarmées mais aussi pourvoyeuses d'effets dans les autres milieux. Aussi le concept se propose-t-il d'intervenir tout au long du cycle de la conflictualité, divisé ici en trois temps : la compétition, le conflit armé et le retour à la compétition.

Dans la phase de compétition, correspondant à la montée des tensions avec l'adversaire potentiel, les forces terrestres se proposent de participer aux opérations de protection du territoire, sécurisant certains pans du territoire, luttant contre les tentatives d'intrusion physique ou électronique dans les systèmes d'information. Elles ont également vocation à jouer un rôle face aux éventuelles menées subversives par leur présence auprès des populations et, si besoin par des actions de lutte contre-insurrectionnelle et d'assistance à la sécurité du pays partenaire. Enfin, la présence de forces terrestres pré-positionnées (*forward presence*) doit contribuer à l'intimidation stratégique afin de dissuader toute agression conventionnelle contre son territoire national ou un pays partenaire[170].

169. A. Palazzo et D. P. McClain, « Multi-Domain Battle: A New Concept for Land Forces », *War on the Rocks*, 2016, disponible à l'adresse : https://warontherocks.com ; G. Boutherin, « Un nouveau phénomène conceptuel made in USA : le combat multidomaine », *DSI* n°127, jan-fév 2017, p.64-69.
170. *Multi-Domain Battle*, *op. cit.*, p. 29-36.

Dans la phase de conflit armé, les forces terrestres n'ont pas pour simple mission de défaire les troupes au sol de l'ennemi, mais également de s'attaquer à ses capacités C4ISR, de frappe dans la profondeur ainsi qu'à son système de défense aérienne intégrée, à ses infrastructures portuaires et à ses lignes de communication maritimes. Ces actions offensives au bénéfice des autres domaines ont vocation à s'effectuer au moyen d'opérations spéciales, de guerre électronique ou de cyberarmes et de feux indirects de précision à moyenne et longue portées ainsi que de manœuvres interarmes dans la profondeur du dispositif ennemi. Ces dernières doivent être réalisées par des « formations résilientes semi-indépendantes », exploitant opportunément les « fenêtres de supériorité » ouvertes par la « convergence » avec les forces issues des autres domaines[171].

Enfin, dans la phase finale après la fin des hostilités et de « retour à la compétition », les forces terrestres jouent un rôle de stabilisation en s'opposant aux nouvelles menées subversives post-conflit. Elles participent également à la reconstruction des capacités partenaires en contribuant à la dissuasion conventionnelle dans l'éventualité d'un retour au conflit armé[172].

Si le concept de combat multi-domaine demeure aujourd'hui encore au stade de développement et doit être remis dans la perspective de son contexte politique et bureaucratique spécifiquement américain – rivalités interarmées, volonté de l'US Army de retrouver des marges de manœuvre budgétaires après six années de réduction de ses moyens – il n'en demeure pas moins un canevas doctrinal innovant qui donne à réfléchir sur la redistribution des rôles de chacun au sein d'un environnement opérationnel où la distinction entre « forces menantes » (traditionnellement terrestres) et « forces concourantes » (traditionnellement navales ou aériennes) n'a plus cours – celles-ci étant désormais autant contestées que celles-là.

171. *Ibid.*, p. 36-45.
172. *Ibid.*, p. 46-48.

Conclusion

« Je veux que notre armée reste une puissance militaire singulière, […] la première armée européenne, la deuxième armée du monde libre[173]. » C'est en ces termes que s'exprimait en août 2017 le président de la République, pour fixer l'ambition de sa politique de défense. Et pour cause, si la domination américaine place sans conteste les États-Unis à la tête des pays occidentaux, la France n'est pas si loin aujourd'hui de pouvoir revendiquer la seconde place. Son alter ego d'outre-Manche, l'armée britannique, le plus proche en format capacitaire comme en expérience opérationnelle, est actuellement soumis à de lourdes contraintes budgétaires et doit faire face aux incertitudes du Brexit[174]. Forte de sa puissance économique et de son rôle politique croissant en Europe, l'Allemagne ne cache plus sa volonté de faire remonter son armée en puissance, mais elle ne surmontera pas avant quelque temps ses réticences politiques et institutionnelles ainsi que son manque d'expérience opérationnelle.

Chacun sait néanmoins ce que ce type de classement peut avoir de subjectif – en 1990, l'armée irakienne était décrite comme la « quatrième armée du monde » et en 1939, l'armée française occupait encore aux yeux de beaucoup la toute première place. Par ailleurs, le périmètre évasif de « monde libre » laisse opportunément à l'écart nombre de compétiteurs potentiels. Il suffit alors de penser avec modestie aux 1 200 chars de bataille algériens, aux 2 800 pièces d'artillerie russes et aux 250 000 soldats des forces terrestres turques pour relativiser un classement flatteur mais finalement bien incomplet[175].

Malgré tout ce qu'elle comporte d'imprécision, la question du « rang » français se pose pour les forces terrestres comme pour l'ensemble de notre politique de défense avec une acuité particulière à la veille du vote d'une nouvelle loi de programmation militaire qui devrait fixer les moyens des armées pour les six prochaines années et orienter leur développement capacitaire bien au-delà de 2030. À la lumière de l'évolution à venir de l'environnement opérationnel qui atteste de la montée en gamme des adversaires ainsi que de leur exploitation accrue de la complexité du champ

173. E. Macron, « La deuxième armée du monde libre », interview, *Le Point*, 31 août 2017, p. 47.
174. A. Dorman, « The Future of British Defence Policy », *Focus stratégique*, n° 74, Ifri, juillet 2017, disponible sur : www.ifri.org.
175. *The Military Balance*, Londres, International Institute for Strategic Studies, 2017, p. 166, 212, 369.

de bataille, quelques priorités émergent pour que les forces terrestres conservent la pertinence stratégique qui fut la leur jusqu'à présent.

- **Garder à l'esprit les fondements du domaine terrestre.** De par leur rattachement opérationnel au sol, les forces terrestres sont capables d'offrir une persistance et un contrôle uniques, impossible à mettre en œuvre depuis les espaces communs. Il importe aux décideurs politiques de garder à l'esprit que seules des forces terrestres peuvent s'emparer d'un territoire, le stabiliser et le protéger durablement dans toute sa profondeur.
- **Conserver l'aiguillon des fonctions stratégiques.** Intervenir, dissuader, prévenir, protéger et anticiper demeurent le crible essentiel de la pertinence stratégique d'une force armée. Si elles ont parfois pu être tenues à l'écart de certaines fonctions (protection, dissuasion, anticipation) au profit d'autres (intervention, prévention), les forces terrestres doivent mettre en avant la complémentarité profonde entre chacune d'elles.
- **Ne plus sacrifier la quantité à la qualité.** Le temps des armées échantillonnaires arrive à son terme alors que la montée en gamme des adversaires devrait accroître la létalité et l'attrition des forces amies. Après des années de réduction homothétiques, l'armée de Terre a amorcé sa remontée en puissance avec 11 000 hommes supplémentaires, elle doit la poursuivre en permettant à ces derniers de disposer du matériel moderne et adéquat, et de mettre ainsi fin aux ruptures « temporaires » de capacité qui grèvent l'efficacité opérationnelle.
- **Accroître l'autonomie et la résilience.** La contestation croissante des espaces communs va profondément remettre en cause le présupposé d'une disponibilité permanente des appuis interarmées. Que cela soit en matière d'appui-feu, de renseignement et de ciblage, ou encore de mobilité, les forces terrestres doivent accroître leur autonomie pour pouvoir continuer à manœuvrer lorsque les autres armées seront occupées à défendre leur supériorité. De même il leur faudra repenser leur résilience et leur survivabilité en environnement contesté en réinvestissant dans leur défense sol-air, leurs moyens de défense cyber et électronique, ainsi qu'en accordant davantage d'importance à la dissimulation et à la déception dès la conception de la manœuvre.
- **Repenser l'interarmées vers un partenariat mutuel.** L'évolution de l'environnement opérationnel futur va transformer la nature de la coopération interarmées. Le temps où les forces terrestres n'étaient que des consommatrices d'effets interarmées est révolu : leur efficacité future dépendra de leur capacité à entrer dans un partenariat mutuel

avec les autres domaines. Les synergies qui en découleront ne sauraient cependant être substitutives et se traduire par de nouvelles réductions des parcs : c'est de l'autonomie de chacun – et donc d'une certaine redondance capacitaire, gage de sécurité – que naîtra la possibilité d'un appui mutuel interdomaines. Pour ce faire, les forces terrestres devront disposer de moyens avancés de frappes dans la profondeur, d'acquisition de cible, et densifier leurs liens avec les forces spéciales et les moyens cyber-offensifs.

- **Ne pas perdre de vue l'humain.** Tant que les hommes vivent sur terre et que la guerre est le produit des activités humaines, les forces terrestres demeureront stratégiques. Elles doivent cependant se garder de céder à la tentation de ne concevoir leur domaine que comme un milieu physique : c'est son occupation par les hommes qui lui confère sa place si particulière ; dès lors que des troupes au sol évoluent en « sous-marin » déconnectées des populations et des enjeux politiques qui l'entourent, elles perdent leur dimension stratégique.

L'ambition stratégique française exige pour sa concrétisation de compter sur une armée de Terre parmi les meilleures au monde, auprès de ses partenaires mais surtout face à ses adversaires. Dans une période cruciale qui voit la « fin du confort opératif[176] », elle doit plus que jamais tenir son rang et réaffirmer aux yeux de tous sa capacité à répondre dans le milieu physique et le domaine humain qui est le sien aux défis de l'avenir et à l'exigence persistante de la raison stratégique.

176. *Action terrestre future*, *op. cit.*, p. 14.

institut français
des relations
internationales